



Volume 1
États
financiers
consolidés

COMPTES
PUBLICS

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2013

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)



Volume 1
États
financiers
consolidés

COMPTES
PUBLICS

pour l'exercice terminé
le 31 mars 2013

Impression
Autorisée par l'Assemblée législative
Fredericton, (N.-B.)

ISBN 978-1-4605-0200-6
ISSN 0382-1277

À Son Honneur,

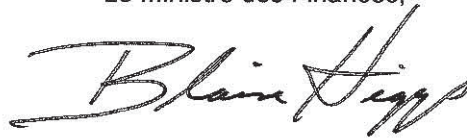
L'honorable Graydon Nicholas

Lieutenant-gouverneur de la Province du Nouveau-Brunswick

Le soussigné a l'honneur de soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Veuillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,



Blaine Higgs

Fredericton, Nouveau-Brunswick
octobre 2013

L'honorable Blaine Higgs

Ministre des Finances

Monsieur,

La soussignée a l'honneur de vous soumettre les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2013.

Le tout respectueusement soumis,

Le contrôleur par intérim,



David Nowlan, ca

Fredericton, Nouveau-Brunswick
octobre 2013

TABLE DES MATIÈRES**États financiers consolidés vérifiés**

Introduction au Volume I	1
Énoncé de responsabilité	2
Résultats pour l'exercice	3
Analyse des écarts importants	7
Indicateurs de la santé financière	14
Rapport de l'Auditeur indépendant	21
État consolidé de la situation financière	23
État consolidé des résultats	24
État consolidé des flux de trésorerie	25
État consolidé de l'évolution de la dette nette	26
État consolidé de l'évolution du déficit accumulé	26
Notes afférentes aux états financiers consolidés	27
Tableaux des états financiers consolidés	68

INTRODUCTION VOLUME I

Les comptes publics de la province du Nouveau-Brunswick sont présentés en deux volumes.

Le présent volume renferme les états financiers consolidés vérifiés de l'entité comptable provinciale de la façon décrite à la note 1 afférente aux états financiers consolidés. Ils comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la nette dette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé. Le présent volume renferme aussi le rapport de l'auditeur indépendant, la déclaration de responsabilité, les commentaires de la gestion sur les résultats de l'année, une analyse des écarts importants et une discussion sur les indicateurs de santé financière de la province.

Le volume II renferme des renseignements non vérifiés supplémentaires aux états financiers consolidés exposés dans le volume I. Il présente des états récapitulatifs des recettes et des dépenses ainsi que des états comparatifs de cinq ans. Le présent volume contient de plus des renseignements détaillés au sujet des crédits supplémentaires; de la dette consolidée; des états du fonds d'amortissement général; ainsi que des recettes et des dépenses, par ministère.

De plus, le gouvernement inclut les listes suivantes sur le site Web du Bureau du contrôleur, à <http://www.gnb.ca/0087> :

- information sur les salaires des fonctionnaires et des employés de certaines organisations du gouvernement supérieurs à 60 000 \$. L'information sur les salaires est pour l'année civile et est rapportée sous le ministère où l'employé a travaillé au 31 décembre.
- frais de déplacement et autres dépenses s'élevant à plus de 12 000 \$ payés durant l'année aux fonctionnaires, par ministère;
- sommes de plus de 25 000 \$ versées aux fournisseurs durant l'année, par ministère, et liste générale comprenant les paiements effectués par l'ensemble des ministères;
- prêts de plus de 25 000 \$ faits aux bénéficiaires au cours de l'année, par ministère.



ÉNONCÉ DE RESPONSABILITÉ

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'administration financière*, le contrôleur produit chaque année les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les commentaires sur les résultats pour l'année, l'analyse des écarts anormaux et les indicateurs de santé financière sont préparés conjointement par le ministère des Finances et le Bureau du contrôleur. Les états financiers consolidés comprennent un état consolidé de la situation financière, un état consolidé des résultats, un état consolidé des flux de trésorerie, un état consolidé de l'évolution de la dette nette et un état consolidé de l'évolution du déficit accumulé.

Il incombe au gouvernement d'assurer l'intégrité et l'objectivité des états financiers. À cette fin, il a établi des mécanismes de contrôle interne pour que, dans la mesure du possible, les opérations soient dûment autorisées, exécutées et comptabilisées. Les divers états financiers consolidés sont produits suivant les conventions comptables présentées à la note 1.

Pour le gouvernement,

Blaine Higgs
Ministre des Finances

octobre 2013

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE

Observations générales

Le sommaire des états financiers de la province qui apparaît dans ce volume des Comptes publics fait état d'un déficit de 507,7 millions de dollars pour l'exercice terminé le 31 mars 2013. Ce qui représente une augmentation de 324,8 millions de dollars par rapport au déficit de 182,9 millions prévu au budget. La différence découle des recettes de 269,5 millions de dollars inférieures aux sommes budgétées et des charges de 55,3 millions supérieures aux sommes budgétées.

Les recettes ont été inférieures en raison d'un manque à gagner de 148,8 millions de dollars en recettes fiscales du fait de la faiblesse de l'économie, d'une réduction des recettes des entreprises publiques de l'ordre de 67,2 millions de dollars principalement due aux résultats inférieurs aux projections d'Énergie NB et d'une réduction des recettes tirées des redevances de l'ordre de 35,6 millions de dollars du fait de la baisse mondiale des prix et des volumes.

Les charges étaient supérieures de 55,3 millions de dollars par rapport au budget global. Une baisse des charges ministérielles à l'échelle gouvernementale a favorisé des charges inférieures aux sommes prévues au budget dans certains domaines dont la Santé, le Développement social et le Travail et l'emploi. Ces baisses ont été contrebalancées par des charges supérieures aux sommes prévues au budget dans d'autres dont l'Éducation et la formation et le Gouvernement central principalement en raison d'une charge de retraite supérieure aux sommes prévues au budget.

Il y a plusieurs autres écarts, dont nous faisons état de manière plus approfondie dans la section sur les écarts importants, qui suit.

Sommaire de l'information financière

(millions)

État consolidé de la situation financière			
	2013		2012
Actif financier	7 690,7	\$	7 264,7
Passif	(18 744,7)		(17 386,9)
Dette nette	(11 054,0)		(10 122,2)
Immobilisations corporelles	7 977,6		7 452,5
Autre actif non financier	280,5		256,7
Actif non financier total	8 258,1		7 709,2
Déficit accumulé	(2 795,9)	\$	(2 413,0)

État consolidé des résultats			
	2013		2012
Recettes – Provenance provinciale	4 781,2	\$	4 931,7
Recettes – Provenance fédérale	3 000,5		2 874,2
Recettes totales	7 781,7		7 805,9
Charges	8 289,4		8 051,2
Excédent (déficit)	(507,7)	\$	(245,3)

État consolidé de l'évolution de la dette nette			
	2013		2012
Dette nette - début d'exercice	(10 122,2)	\$	(9 697,5)
Augmentation de la dette nette attribuable aux activités	(931,8)		(424,7)
Dette nette - fin d'exercice	(11 054,0)	\$	(10 122,2)

Recettes

Les recettes de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

	(millions)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Provenance provinciale	3 594,1 \$	3 688,6 \$	3 994,2 \$	4 225,4 \$	4 469,7 \$	4 467,4 \$	4 179,7 \$	4 612,5 \$	4 931,7 \$	4 781,2 \$
Provenance fédérale	1 917,9 \$	2 354,8 \$	2 392,9 \$	2 530,9 \$	2 720,6 \$	2 763,6 \$	2 940,8 \$	2 930,3 \$	2 874,2 \$	3 000,5 \$
Recettes totales	5 512,0 \$	6 043,4 \$	6 387,1 \$	6 756,3 \$	7 190,3 \$	7 230,9 \$	7 120,5 \$	7 542,8 \$	7 805,9 \$	7 781,7 \$

La croissance annuelle moyenne des recettes au cours de la période de dix ans a été de 4,0 %. Au cours des cinq dernières années, la croissance des recettes a été sensiblement plus faible qu'au cours des cinq premières années de la même période, ce qui s'explique par le ralentissement de l'économie, les modifications fiscales et d'autres facteurs. En 2013, les recettes ont diminué de 0,3 %, ou 24,2 millions de dollars par rapport à l'année précédente. Cette affaiblissement de la croissance des revenus est principalement attribuable à une baisse des revenus des entreprises publiques totalisant 127,5 millions de dollars, ce qui s'explique par des recettes nettes considérablement inférieures pour Énergie NB et une réduction des recettes fiscales, en raison d'une économie plus faible, ce qui a contribué à contrebalancer le revenu fédéral accru découlant du financement unique associé au Projet de porte d'entrée de la Route 1.

Charges

Les charges de la province au cours des dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau ci-dessous.

	(millions)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Charges totales	5 708,7 \$	5 822,9 \$	6 160,8 \$	6 481,1 \$	6 950,0 \$	7 383,6 \$	7 816,3 \$	8 160,5 \$	8 051,2 \$	8 289,4 \$

La croissance annuelle moyenne des charges au cours de la période de dix ans a été de 4,3 %. En 2013, les charges ont augmenté de 238,2 millions de dollars par rapport à l'exercice financier précédent, soit une hausse de 3,0 %. La cause en est principalement l'augmentation des charges de programmes pour la santé, le développement social, l'éducation et la formation, ainsi que l'augmentation de la charge de retraite. Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse de la dépense de provision pour pertes.

Excédent / (Déficit)

Les excédents (déficits) de la province pour les dix derniers exercices, après retraitement, figurent dans le tableau suivant.

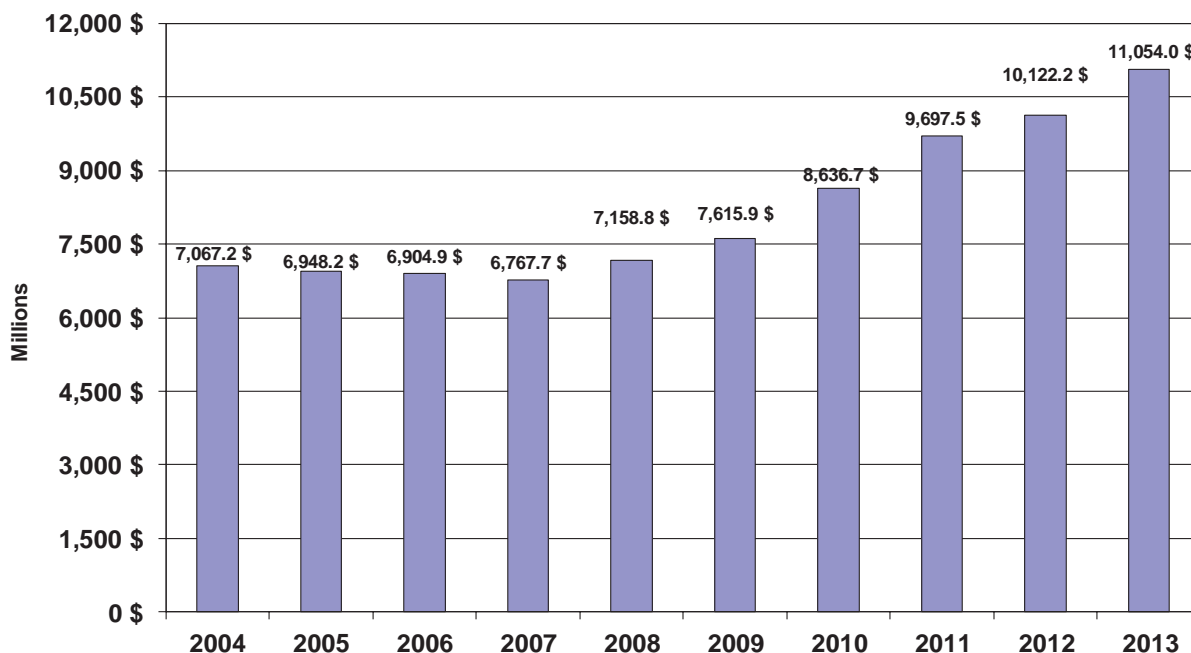
	(millions)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Excédent (déficit)	(196,7) \$	220,5 \$	226,3 \$	275,2 \$	240,3 \$	(152,7) \$	(695,8) \$	(617,7) \$	(245,3) \$	(507,7) \$

Le déficit de l'exercice terminé le 31 mars 2013 s'établit à 507,7 millions de dollars. Le déficit a été supérieur au déficit prévu au budget qui est de 182,9 millions de dollars. L'augmentation du déficit résulte d'un manque à gagner budgétaire de l'ordre de 269,5 millions de dollars – alimenté par une baisse des recettes fiscales et des redevances, ainsi que par des résultats plus faibles pour Énergie NB – combiné à des charges supérieures de 55,3 millions de dollars au montant qui était prévu au budget.

Dettes nettes

La dette nette s'est accrue de 931,8 millions de dollars pendant l'exercice terminé le 31 mars 2013. L'augmentation de la dette nette est principalement liée au déficit de 507,7 millions de dollars et aux 525,1 millions pour les transactions liées aux immobilisations nettes des routes, hôpitaux, écoles et autres bâtiments. En 2013, le Projet de porte d'entrée de la Route 1 a été ajouté à la dette provinciale. Le graphique suivant illustre la position de la dette nette après retraitement, à la fin de chacune des dix dernières années.

Dettes nettes

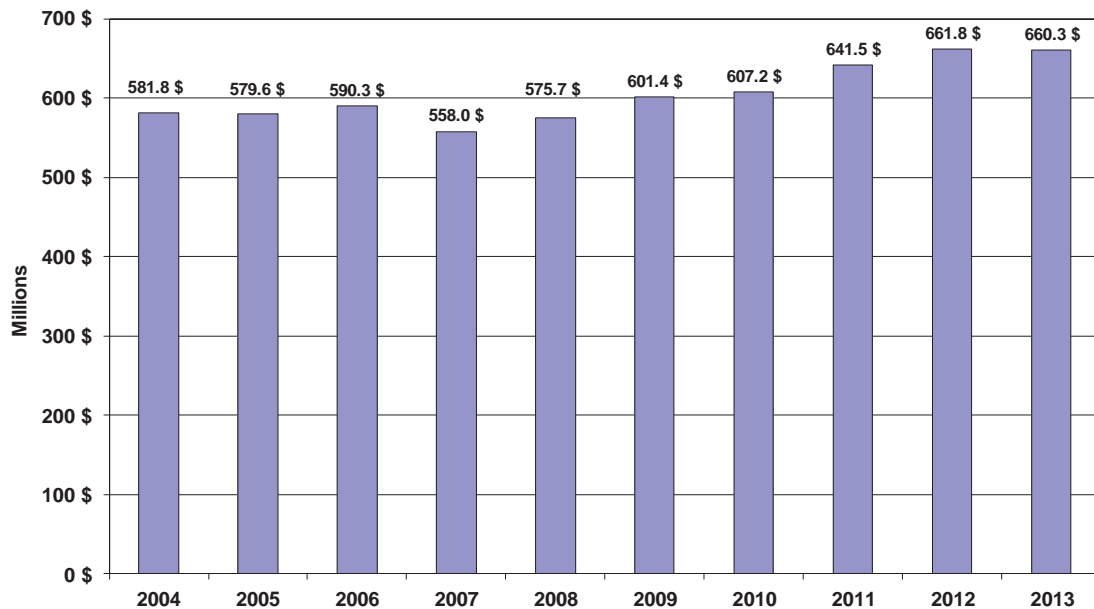


	(millions)									
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Dettes nettes	7 067,2 \$	6 948,2 \$	6 904,9 \$	6 767,7 \$	7 158,8 \$	7 615,9 \$	8 636,7 \$	9 697,5 \$	10 122,2 \$	11 054,0 \$

Le coût du service de la dette publique

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, le coût total du service de la dette publique de la province s'est chiffré à 660,3 millions de dollars. Ceci représente une modeste diminution de 1,5 million de dollars par rapport à 2012 résultant des écarts temporaires des emprunts et du financement de la dette venant à échéance à des taux d'intérêt inférieurs aux prévisions ce qui a été partiellement neutralisé par des niveaux d'endettement supérieurs.

Coût du service de la dette publique



(millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Coût du service de la dette publique	581,8 \$	579,6 \$	590,3 \$	558,0 \$	575,7 \$	601,4 \$	607,2 \$	641,5 \$	661,8 \$	660,3 \$

Résultats conformément à *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*

L'objectif énoncé de la loi est l'obtention de budgets équilibrés sur des périodes financières désignées. La période financière actuelle a commencé le 1^{er} avril 2011 et se termine le 31 mars 2015. Pour 2013, le gouvernement a affiché un déficit de 507,7 millions de dollars, pour un déficit accumulé de 768,3 millions de dollars aux fins de l'équilibre budgétaire. Au cours de son mandat, le gouvernement actuel proposera de nouvelles dispositions législatives en matière d'équilibre budgétaire.

Excédent / (déficit) conformément à la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*
2011-2012 à 2014-2015

(millions)

	2012	2013	Cumulatif
Excédent / (déficit) – <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	(260,6) \$	(507,7) \$	(768,3) \$

ANALYSE DES ÉCARTS IMPORTANTS

Les explications sur les écarts importants sont fournies ci-dessous. Elles concernent d'abord les recettes, puis les charges. Dans cette analyse, des comparaisons sont établies entre les résultats réels pour l'exercice 2013 et ce qui était prévu au budget 2013 ou les résultats réels de l'exercice 2012.

RECETTES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2013 et les montants réels de 2013

Prévisions budgétaires et montants réels de 2013				
(millions \$)				
Élément	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 690,9	3 542,1	(148,8)	(4,0)
Licences et permis	144,2	144,6	0,4	0,3
Redevances	121,7	86,1	(35,6)	(29,3)
Revenus des entreprises publiques	256,9	189,7	(67,2)	(26,2)
Autres recettes provinciales	589,8	598,0	8,2	1,4
Gains du fonds d'amortissement	221,0	220,7	(0,3)	(0,1)
Les Recettes de provenance provinciales	5 024,5	4 781,2	(243,3)	(4,8)
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 597,7	1 597,7	0,0	0,0
Subventions inconditionnelles	901,9	894,2	(7,7)	(0,9)
Subventions conditionnelles	527,1	508,6	(18,5)	(3,5)
Les Recettes de provenance fédérales	3 026,7	3 000,5	(26,2)	(0,9)
Recettes totales	8 051,2	7 781,7	(269,5)	(3,3)

Taxes et impôts

Les recettes découlant des taxes et impôts ont accusé une baisse de 148,8 millions de dollars par rapport aux prévisions budgétaires, principalement pour les raisons suivantes :

- L'impôt sur le revenu des particuliers a baissé de 120,3 millions de dollars en raison de la diminution de l'assiette fiscale et d'un redressement négatif important sur les exercices antérieurs pour l'année d'imposition 2011.
- Les recettes fiscales provenant des minéraux métalliques ont baissé de 27,7 millions de dollars à cause de taux plus bas que prévu des prix et des volumes de production.
- L'impôt foncier provincial a baissé de 15,4 millions de dollars en raison de la croissance plus faible que prévu des évaluations.
- L'impôt sur les bénéfices des sociétés a baissé de 14,3 millions de dollars en raison de la détermination finale du montant de l'impôt pour l'année d'imposition 2011, ce qui donné lieu à un redressement négatif sur les exercices antérieurs.
- Les recettes de la taxe sur le tabac ont chuté de 7,6 millions de dollars en raison des volumes plus faibles que prévu des ventes de tabac.
- Les recettes de la taxe sur l'essence et les carburants ont baissé de 6,2 millions de dollars en raison des volumes d'essence plus faibles que prévu.
- La taxe de vente harmonisée est en hausse de 34,2 millions de dollars en raison principalement des redressements positifs relatifs aux exercices précédents.

Redevances

Les redevances ont chuté de 35,6 millions de dollars par rapport au budget, en raison principalement d'une réduction de 32,2 millions de dollars dans les redevances minières. Ce manque à gagner découle de la baisse des prix de la potasse, de la fermeture d'une mine en cours d'exercice, et du fait que la nouvelle structure des redevances pour la potasse n'a pas été mise en place comme prévu.

Revenus des entreprises publiques

Les revenus des entreprises publiques sont inférieurs de 67,2 millions de dollars par rapport au budget parce que les recettes nettes de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) ont diminué de 60,2 millions de dollars, à cause de résultats plus faibles que prévu pour Énergie NB. Cela découle de la hausse des charges de retraite, des prix de l'essence et de l'électricité achetée. Les recettes de la Société des alcools du Nouveau-Brunswick ont diminué de 8,3 millions de dollars, en raison de ventes plus faibles que prévu.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles ont diminué de 18,5 millions de dollars par rapport au budget, principalement à cause d'une demande plus faible que prévu pour la formation à coût partagé entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial.

Comparaison des montants réels de 2012 et de 2013

Comparaison des montants réels de 2012 et de 2013				
(millions \$)				
Élément	Montants réels 2012	Montants réels 2013	Changement	Changement en %
Provenance provinciale				
Taxes et impôts	3 574,4	3 542,1	(32,3)	(0,9)
Licences et permis	138,8	144,6	5,8	4,2
Redevances	89,3	86,1	(3,2)	(3,6)
Revenus des entreprises publiques	317,2	189,7	(127,5)	(40,2)
Autres recettes provinciales	586,4	598,0	11,6	2,0
Gains du fonds d'amortissement	225,6	220,7	(4,9)	(2,2)
Les Recettes de provenance provinciales	4 931,7	4 781,2	(150,5)	(3,1)
Provenance fédérale				
Paiements de péréquation fiscale	1 632,6	1 597,7	(34,9)	(2,1)
Subventions inconditionnelles	865,7	894,2	28,5	3,3
Subventions conditionnelles	375,9	508,6	132,7	35,3
Les Recettes de provenance fédérales	2 874,2	3 000,5	126,3	4,4
Recettes totales	7 805,9	7 781,7	(24,2)	(0,3)

Taxes et impôts

Les recettes découlant des taxes et impôts ont diminué de 32,3 millions de dollars par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Les recettes liées à l'impôt sur le revenu des particuliers ont diminué de 38,0 millions de dollars en raison d'un redressement négatif substantiel sur l'exercice précédent en 2012-2013 et de la diminution de l'assiette fiscale.
- Les recettes liées à la taxe sur les minéraux métalliques ont diminué de 29,9 millions de dollars en raison des prix et des volumes de production plus faibles.
- Les recettes liées à l'impôt sur les bénéfices des sociétés ont chuté de 19,7 millions de dollars à cause d'un redressement négatif de l'exercice précédent touchant l'exercice 2012-2013.
- Voici certains des facteurs compensatoires :
 - Les recettes liées à la taxe de vente harmonisée (TVH) ont augmenté de 41,6 millions de dollars en raison de paiements du gouvernement fédéral basés sur la formule de répartition de la TVH.

- Les recettes découlant de l'impôt foncier provincial ont augmenté de 9,4 millions de dollars en raison de la croissance de l'assiette d'évaluation.
- Les recettes liées à la taxe sur le capital des corporations financières ont augmenté de 8,1 millions de dollars, ce qui s'explique par une hausse du taux annoncé dans le budget 2012-2013.

Revenus des entreprises publiques

Les revenus des entreprises publiques ont diminué de 127,5 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison d'une réduction des recettes nettes de la CFENB de 127,2 millions de dollars, ce qui s'explique par des résultats plus faibles pour Énergie NB en raison des flux d'électricité plus faibles et de la hausse des coûts et de la production d'énergie.

Paiements de péréquation fiscale

Les paiements de péréquation fiscale ont fléchi de 34,9 millions de dollars, ce qui s'explique par l'atténuation des disparités fiscales entre le Nouveau-Brunswick et la moyenne nationale.

Subventions inconditionnelles

Les subventions inconditionnelles sont en hausse de 28,5 millions de dollars, surtout en raison des augmentations établies par voie législative du financement au titre du Transfert canadien en matière de santé et du Transfert canadien en matière de programmes sociaux.

Subventions conditionnelles

Les subventions conditionnelles sont en hausse de 132,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison du revenu du capital unique associé au Projet de porte d'entrée de la Route 1.

CHARGES

Comparaison entre les prévisions budgétaires de 2013 et les charges réelles de 2013

Prévisions budgétaires et charges réelles de 2013 (en millions de dollars)				
Poste	Budget	Montants réels	Variance	Variance en %
Éducation et formation	1 761,2	1 787,6	26,4	1,5
Santé	2 814,4	2 785,9	(28,5)	(1,0)
Développement social	1 091,9	1 055,6	(36,3)	(3,3)
Services de protection	239,4	237,3	(2,1)	(0,9)
Développement économique	276,2	270,6	(5,6)	(2,0)
Travail et emploi	128,3	100,5	(27,8)	(21,7)
Ressources	215,0	210,1	(4,9)	(2,3)
Transports et Infrastructure	531,5	547,7	16,2	3,0
Gouvernement central	504,2	633,8	129,6	25,7
Service de la dette publique	672,0	660,3	(11,7)	(1,7)
Charges totales	8 234,1	8 289,4	55,3	0,7

Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidé pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et formation se sont chiffrées à 26,4 millions de dollars de plus par rapport au montant prévu au budget. Cela est principalement attribuable à des charges de retraite plus élevées que prévu. Cette hausse a été en partie compensée par une sous-utilisation des fonds dans certains secteurs, notamment :

- Des charges inférieures à ce qui avait été prévu au budget au titre des programmes d'enseignement au niveau primaire et secondaire et de développement de la petite enfance, du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.
- Des charges inférieures à ce qui avait été prévu au budget au titre du Programme d'aide financière aux étudiants, du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, laquelle s'explique par des frais d'intérêts plus faibles et la diminution de la participation aux programmes de réduction de la dette des étudiants.
- Une charge de dotation aux provisions pour pertes plus faible que prévu au budget.

Santé

Les charges en santé se sont chiffrées à 28,5 millions de dollars de moins par rapport aux sommes prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Charges plus faibles que prévu au budget au titre du programme des services ministériels et autres services de santé, en raison d'un certain nombre de facteurs, notamment les réductions de dépenses liées aux TI et des coûts plus faibles que prévu pour les produits sanguins et les paiements hospitaliers à l'extérieur de la province;
- Facturation plus faible que prévu pour l'assurance-maladie ;
- Charges plus faibles que prévu au budget au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, en partie grâce aux économies réalisées avec les médicaments génériques.

Cette sous-utilisation de fonds a été partiellement neutralisée par certains dépassements, notamment un déficit dans le réseau de santé Vitalité.

Développement social

Les charges de développement social se sont chiffrées à 36,3 millions de dollars de moins par rapport aux prévisions budgétaires, principalement pour les raisons suivantes :

- Des dépenses inférieures aux sommes budgétées pour le Programme des soins de longue durée en raison de retards dans la construction de divers foyers de soins et de dépenses plus faibles que prévu pour l'exécution des programmes;
- Charges réduites au titre du Programme des services de logements en raison de retards associés au Programme de logement locatif abordable.
- Charges réduites au titre du programme du Service de bien-être à l'enfance et à la jeunesse en raison de la réduction du nombre de cas et de l'accès au crédit d'impôt fédéral pour personnes handicapées, au nom des enfants pris en charge.
- Charges réduites au titre du compte spécial.

Les sous-utilisations de fonds ont été partiellement contrebalancées par des charges plus élevées que prévu au budget dans le Programme de sécurité du revenu, en raison d'une hausse dans le nombre de cas d'aide sociale ainsi que des charges de dotation aux provisions pour pertes plus élevées que prévu au budget.

Services de protection

Les charges en services de protection totalisaient 2,1 millions de dollars de moins que celles prévues au budget, en raison principalement de la compression des dépenses, des emplois vacants et de la capitalisation des systèmes informatiques matériels et logiciels du ministère de la Justice et du procureur général et du ministère de la Sécurité.

Développement économique

Les charges de développement économique se sont chiffrées à 5,6 millions de dollars de moins que les sommes prévues au budget, principalement pour les raisons suivantes :

- Charges de dotation aux provisions pour pertes plus faibles que prévu au budget
- Charges réduites au titre du Programme d'aide stratégique pour le développement économique, étant donné qu'un certain nombre de projets n'ont pas été mis en chantier comme convenu au cours de l'exercice 2013.
- Charges réduites au titre du Programme d'aide stratégique du Nouveau-Brunswick en raison du nombre de demandes d'aide reçues et du moment de leur approbation

Ces sous-utilisations des fonds ont été partiellement contrebalancées par des charges plus élevées que prévu au titre de l'organisme de service spécial de la Société de développement régional, en raison de l'achèvement des installations de traitement de l'eau financées par le gouvernement fédéral..

Travail et emploi

Les charges liées au travail et à l'emploi ont été inférieures de 27,8 millions de dollars par rapport au montant prévu au budget, principalement en raison d'une demande plus faible que prévu pour des programmes offerts au titre de l'entente sur le développement du marché du travail, du Programme de développement de l'emploi et de l'entente relative au marché du travail.

Ressources

Les charges liées aux ressources ont été inférieures de 4,9 millions de dollars par rapport au montant prévu au budget en raison de sous-utilisations de fonds dans certains secteurs, notamment :

- Au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, en raison principalement d'une demande plus faible que prévu dans le cadre du Programme d'aide stratégique.
- Au ministère des Ressources naturelles en raison de sous-utilisations de fonds dans un certain nombre de domaines, en particulier la gestion des forêts.
- Des charges de dotation aux provisions pour pertes plus faibles que prévu au budget.

Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par des charges plus élevées à l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, en raison de l'utilisation de son excédent accumulé pour maintenir les niveaux normaux de dépenses en 2013, d'un changement portant sur la consolidation de la Commission de l'énergie et des services publics, et de charges d'amortissement plus élevées que prévu au budget.

Transports et Infrastructure

Les charges liées au transport se sont chiffrées à 16,2 millions de dollars de plus par rapport au montant prévu au budget, principalement en raison de charges plus élevées que prévu au ministère des Transports et de l'Infrastructure, attribuables à des retards dans la réalisation de certaines initiatives gouvernementales d'épargne pour le renouvellement, et en raison des pressions sur les coûts liées à la hausse des prix des biens de consommation.

Gouvernement central

Les charges du gouvernement central se sont chiffrées à 129,6 millions de dollars de plus par rapport au montant prévu au budget. Ce dépassement est principalement attribuable aux charges de retraite supérieures aux prévisions budgétaires, partiellement liées à la mise à jour des évaluations actuarielles, principalement liées aux tables de mortalité actualisées. Cette augmentation a été partiellement contrebalancées par des charges de dotation aux provisions pour pertes moins élevées que celles prévues au budget.

Service de la dette publique

Les charges relatives au service de la dette publique totalisaient 11,7 millions de dollars de moins par rapport à la somme prévue au budget, principalement parce que les obligations ont été émises plus tard que prévu au cours de l'exercice financier et qu'il y a eu davantage recours au financement à court terme à des taux d'intérêt moindres. Cela en été en partie contrebalancé par de plus gros emprunts destinés à financer le déficit plus important que prévu.

Comparaison des charges réelles en 2012 et en 2013

Charges réelles en 2012 et en 2013 (en millions de dollars)				
Poste	Montants réels 2012	Montants réels 2013	Changement	Changement en %
Éducation et formation	1 749,3	1 787,6	38,3	2,2
Santé	2 730,0	2 785,9	55,9	2,0
Développement social	1 029,9	1 055,6	25,7	2,5
Services de protection	229,9	237,3	7,4	3,2
Développement économique	257,3	270,6	13,3	5,2
Travail et emploi	108,4	100,5	(7,9)	(7,3)
Ressources	214,6	210,1	(4,5)	(2,1)
Transports et Infrastructure	527,7	547,7	20,0	3,8
Gouvernement central	542,3	633,8	91,5	16,9
Service de la dette publique	661,8	660,3	(1,5)	(0,2)
Charges totales	8 051,2	8 289,4	238,2	3,0

Les postes dans le tableau sont rapportés par domaine fonctionnel. Voir le tableau correspondant des états financiers consolidé pour plus de détails.

Éducation et formation

Les charges en éducation et formation se sont chiffrées à de 38,3 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- L'augmentation de l'investissements et salaires au titre de l'éducation, de la maternelle à la douzième année.
- Augmentation des charges de retraite.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse des charges de dotation aux provisions pour pertes.

Santé

Les charges en santé ont été supérieures de 55,9 millions de dollars à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Des charges accrues au titre du Programme d'assurance-maladie, découlant du recrutement de médecins supplémentaires, de la croissance et de l'augmentation de la rémunération.
- Des charges plus élevées dans les régies régionales de la santé, relativement aux salaires et à l'inflation.
- Une hausse des charges de retraite.

Ces hausses ont été en partie contrebalancées par une baisse dans les charges au titre du Plan de médicaments sur ordonnance, en raison principalement de la baisse du coût des médicaments génériques.

Développement social

Les charges de développement social se sont chiffrées à 25,7 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement en raison d'une hausse des charges au titre du Programme des soins de longue durée, attribuable au financement supplémentaire fourni aux maisons de soins infirmiers et aux organismes de soins à domicile.

Services de protection

Les charges des services de protection se sont chiffrées à 7,4 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice précédent pour les raisons suivantes :

- Charges supplémentaires associées au Programme d'aide financière en cas de catastrophe du ministère de la Sécurité publique, ainsi qu'au versement unique de l'indemnité de départ de certains membres de la GRC.

- Augmentation des charges au titre du programme des services aux tribunaux du ministère de la Justice et du Procureur général.
- Augmentation des charges de retraite.
- Augmentation des charges d'amortissement.

Développement économique

Les charges de développement économique se sont chiffrées à 13,3 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Accroissement des charges d'Investir NB parce que 2013 représente la première année d'exploitation complète de la corporation.
- Accroissement des charges au titre du Programme d'aide stratégique du ministère du Développement économique, parce qu'en 2012, certains projets ont été reportés pour être mis en œuvre en 2013.
- Augmentation des initiatives offertes par le Fonds des investisseurs immigrants du Nouveau-Brunswick.

Ces augmentations ont été partiellement contrebalancées par une baisse des charges de dotation aux provisions pour pertes.

Travail et emploi

Les charges de travail et d'emploi se sont chiffrées à 7,9 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement en raison d'une demande plus faible que prévu pour les programmes offerts au titre de l'Entente sur le développement du marché du travail et de l'Entente relative au marché du travail.

Ressources

Les charges dans le secteur des ressources se sont chiffrées à 4,5 millions de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice financier précédent, principalement pour les raisons suivantes :

- Baisse des charges de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick en raison de la stabilisation de la participation aux programmes ainsi qu'aux modifications apportées aux programmes du secteur résidentiel.
- Baisse des charges de dotation aux provisions pour pertes.
- Baisse des charges de travaux publics et d'infrastructure en raison de l'achèvement de projets au cours de l'exercice précédent.

Ces baisses ont été partiellement contrebalancées par un accroissement des charges dans d'autres secteurs, notamment au ministère de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, en raison de l'initiative Canada-Nouveau-Brunswick d'aide aux producteurs touchés par l'humidité excessive.

Transports et Infrastructure

Les charges dans les transports se sont chiffrées à 20,0 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement en raison l'augmentation des charges d'amortissement.

Gouvernement central

Les charges du Gouvernement central se sont chiffrées à 91,5 millions de dollars de plus par rapport à celles de l'exercice précédent, principalement en raison de l'augmentation des charges de retraite au sein du Gouvernement central essentiellement due aux renseignements actuariels actualisés. Ces augmentations ont été en partie contrebalancées par la baisse de la charge de dotation aux provisions pour pertes et les dépenses engagées par Algonquin Properties Limited en ce qui a trait à la vente de l'hôtel et du terrain de golf Algonquin au cours de l'exercice précédent.

Service de la dette publique

Les charges liées au service de la dette publique se sont chiffrées à 1,5 million de dollars de moins par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison principalement du refinancement de la dette venant à échéance à des taux d'intérêt plus faibles et parce que les obligations ont été émises plus tard que prévu dans le courant de l'exercice, ceci a été en partie contrebalancé par les niveaux plus élevés de la dette.

INDICATEURS DE LA SANTÉ FINANCIÈRE

Cette section décrit les indicateurs de progrès dans l'état des finances de la province en suivant les lignes directrices de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) à l'aide de l'information fournie dans les états financiers de la province ainsi que d'autres indicateurs socioéconomiques habituels, comme les données sur le produit intérieur brut (PIB) nominal de Statistique Canada.

L'analyse fournit des résultats présentés d'une manière qui accroît la transparence et permet de mieux comprendre les récentes tendances dans la santé financière de la province. Les tendances des dix derniers exercices (de 2004 à 2013) sont évaluées selon les critères de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité établis par l'ICCA. Bien que de nombreux indicateurs potentiels existent, les indicateurs retenus semblent être les plus pertinents, les plus mesurables et les plus transparents pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. L'utilisation de telles séries de données est largement répandue parmi les banques et autres établissements financiers, les investisseurs et les agences d'évaluation du crédit.

Dans l'évaluation de la santé financière d'un gouvernement, il faut tenir compte du fait que les gouvernements sont exposés à un certain nombre de variables qui échappent totalement à leur influence, mais qui peuvent quand même avoir une incidence majeure sur les résultats et les indicateurs financiers. Ces variables, comprennent, mais sans s'y limiter :

- Les fluctuations de l'économie mondiale telles que les prix de l'énergie, les prix des produits de base, la valeur des placements et l'inflation;
- Les changements dans la situation financière internationale qui touchent les taux d'intérêt, font fluctuer les devises ou influent sur l'accessibilité au crédit;
- Les modifications apportées aux paiements de transfert ou programmes fédéraux;
- Les urgences telles que les inondations, les incendies de forêt et les pandémies;
- Les développements pris en compte dans les livres de la province parce qu'ils touchent des organismes tels qu'Énergie NB;
- Les modifications apportées aux principes comptables généralement reconnus.

Durabilité

L'ICCA définit la durabilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement pourra s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties, sans accroître, en termes relatifs, le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités. Pour les besoins de la présente analyse, la durabilité est mesurée selon :

- la dette nette par rapport au PIB;
- la dette nette par habitant.

La dette nette par rapport au PIB :

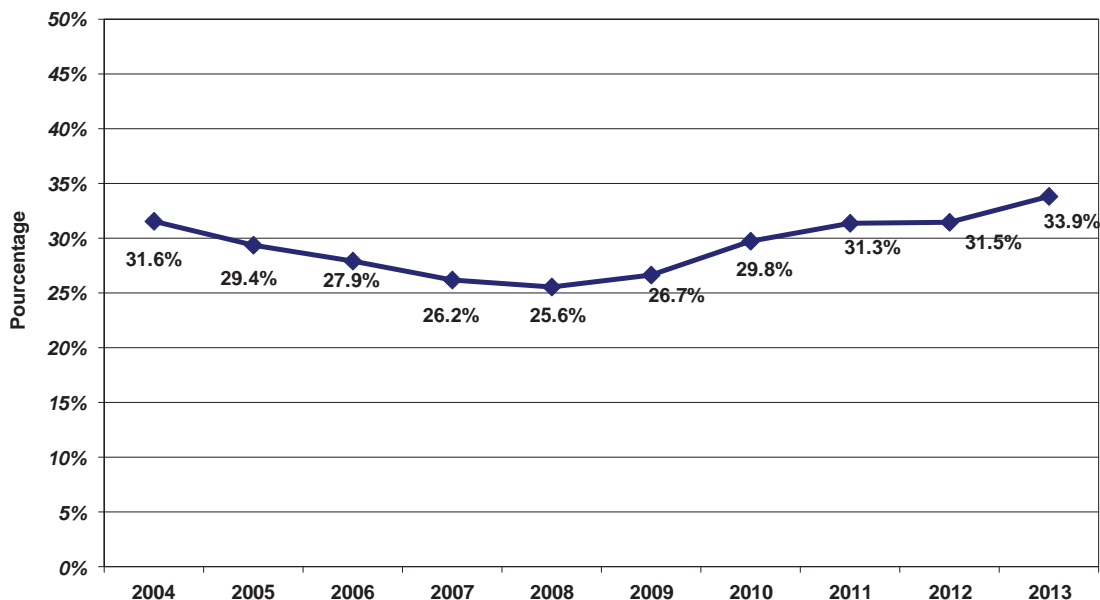
La dette nette donne une idée de la mesure dans laquelle le passif excède l'actif financier du gouvernement provincial. Le rapport entre la dette nette et le PIB montre la relation entre la dette nette et l'économie. Si le rapport baisse, la croissance de l'économie excède l'accroissement de la dette nette, ce qui améliore la durabilité. Au contraire, un rapport à la hausse entre la dette nette et le PIB est le signe que la dette nette augmente plus rapidement que la croissance de l'économie, ce qui a pour effet de diminuer la durabilité financière du gouvernement provincial.

Au cours des dix dernières années, le rapport entre la dette nette et le PIB de la province a augmenté pour passer de 31,6 % à 33,9 %. Le graphique qui suit montre une amélioration (réduction) continue du rapport entre la dette nette et le PIB de 2004 à 2008. Au début de 2009, le rapport avait une tendance à la hausse en raison du contexte économique, des projets d'immobilisations, des changements fiscaux et de la pression continue des coûts sur les programmes de santé et les programmes sociaux. En 2012, ce rapport s'est stabilisé par rapport aux tendances à la croissance récentes, reflet des efforts déployés par

le gouvernement pour gérer les finances de la province; toutefois, il a atteint un sommet en 2013, en partie parce que le Projet de porte d'entrée de la Route 1 a été inscrit aux comptes de la province.

Aux fins de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, le rapport entre la dette nette et le PIB au cours de périodes financières successives doit s'améliorer. Cela signifie que le rapport entre la dette nette et le PIB pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 doit être inférieur à celui de l'exercice terminé le 31 mars 2011. Le gouvernement va adopter une nouvelle loi sur le budget équilibré au cours de son mandat.

Rapport entre la dette nette et le PIB

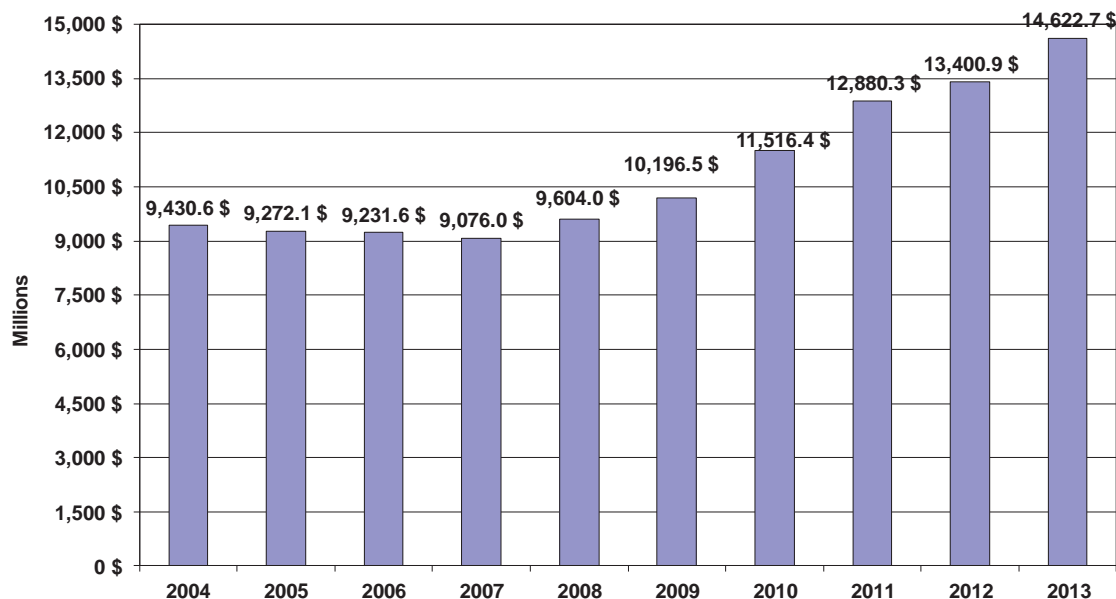


Rapport entre la dette nette et le PIB			
Exercice terminé en	Dette nette	PIB	Dette nette/PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	7 067,2	22 366	31,6%
2005	6 948,2	23 672	29,4%
2006	6 904,9	24 716	27,9%
2007	6 767,7	25 847	26,2%
2008	7 158,8	27 966	25,6%
2009	7 615,9	28 533	26,7%
2010	8 636,7	29 026	29,8%
2011	9 697,5	30 941	31,3%
2012	10 122,2	32 180	31,5%
2013	11 054,0	32 631	33,9%

Dette nette par habitant :

La dette nette par habitant est une représentation de la dette nette attribuable à chaque résident du Nouveau-Brunswick. Une baisse de la dette nette par habitant indique que le fardeau de la dette s'améliore, alors qu'une hausse signifie qu'il augmente. Le niveau de la dette nette par habitant a connu une amélioration (réduction) continue de 2004 à 2007. Depuis 2008, la dette nette par habitant a eu tendance à monter en raison de la conjoncture économique, des projets d'immobilisations, des changements fiscaux et de la pression des coûts continue sur les programmes de santé et les programmes sociaux.

Dettes nette par habitant



Dettes nette par habitant			
Exercice terminé en	Dettes nettes	Population	Dettes nette par habitant
	(millions \$)	(1 ^{er} juillet)	(\$)
2004	7 067,2	749 389	9 430,6
2005	6 948,2	749 369	9 272,1
2006	6 904,9	747 960	9 231,6
2007	6 767,7	745 674	9 076,0
2008	7 158,8	745 398	9 604,0
2009	7 615,9	746 910	10 196,5
2010	8 636,7	749 945	11 516,4
2011	9 697,5	752 892	12 880,3
2012	10 122,2	755 335	13 400,9
2013	11 054,0	755 950	14 622,7

Flexibilité

L'ICCA définit la flexibilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal qui pèse sur l'économie dans laquelle s'exercent ses activités afin de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard tant de ses engagements de service envers le public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, employés et autres parties. Pour les besoins de la présente analyse, la flexibilité est mesurée ainsi :

- les recettes de provenance interne par rapport au PIB;
- le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales.

Les recettes de provenance interne par rapport au PIB :

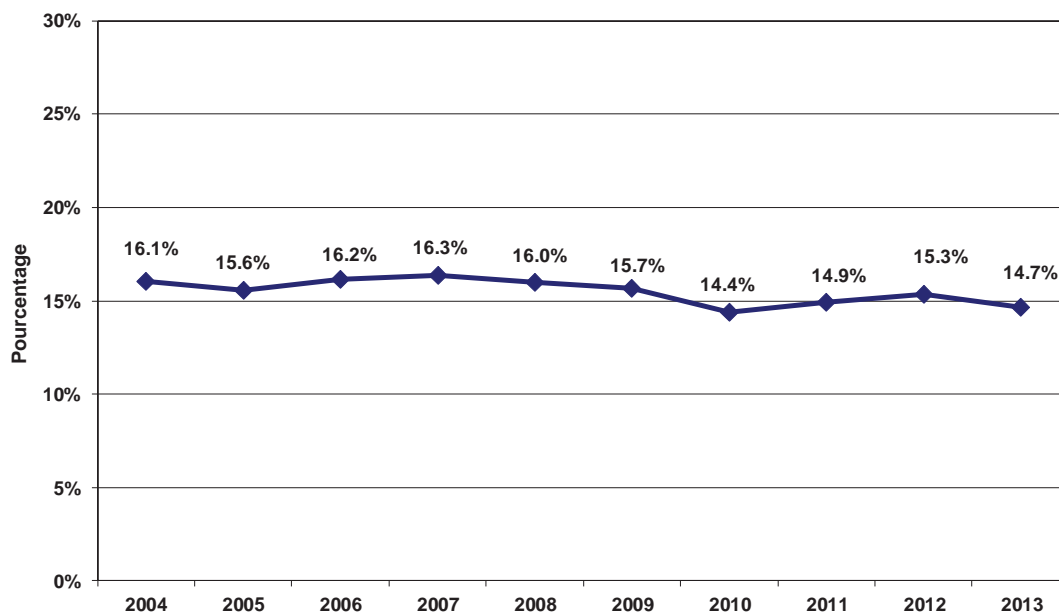
Ce rapport mesure les recettes de provenance interne du gouvernement provincial en tant que pourcentage de l'économie, mesuré par le PIB nominal. L'augmentation de ce rapport signifie que les recettes de provenance interne du gouvernement croissent plus rapidement que l'économie dans son ensemble, ce qui réduit la flexibilité dont dispose le gouvernement pour augmenter les recettes sans ralentir la croissance économique. La diminution du rapport montre que le gouvernement tire moins de recettes de l'économie sur une base relative, ce qui accroît sa flexibilité.

Les recettes de provenance interne comprennent notamment les recettes fiscales, les recettes découlant des ressources naturelles, les droits, le rendement du capital investi, les recettes provenant des loteries, les amendes et pénalités etc.; il s'agit essentiellement de toutes les recettes moins les transferts fédéraux. Bien qu'elles puissent être mieux maîtrisées que les transferts fédéraux, puisque la province peut influencer les recettes au moyen de ses taux d'imposition et de sa politique budgétaire, les recettes de provenance interne sont vulnérables à plusieurs facteurs, dont les suivants :

- le bénéfice net ou les recettes d'organismes externes dont les revenus peuvent varier de façon importante en raison des facteurs prix et volume, des modifications comptables, des conditions climatiques, etc. (p. ex. : Énergie NB);
- la variabilité des recettes provinciales perçues ou estimées par le gouvernement fédéral, dont l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés et la taxe de vente harmonisée;
- les recettes fiscales sur les produits de base, dont la taxe sur les minéraux métalliques, qui sont vulnérables aux prix mondiaux.

Le rapport entre les recettes de provenance interne et le PIB a été relativement stable au cours des six premières années de la période de dix ans comprise entre 2004 et 2013. Depuis ce temps, la province a retiré de l'économie une part plus faible, ce qui est représentatif d'un ralentissement économique et d'une baisse des impôts, entre autres facteurs.

Recettes de provenance interne par rapport au PIB



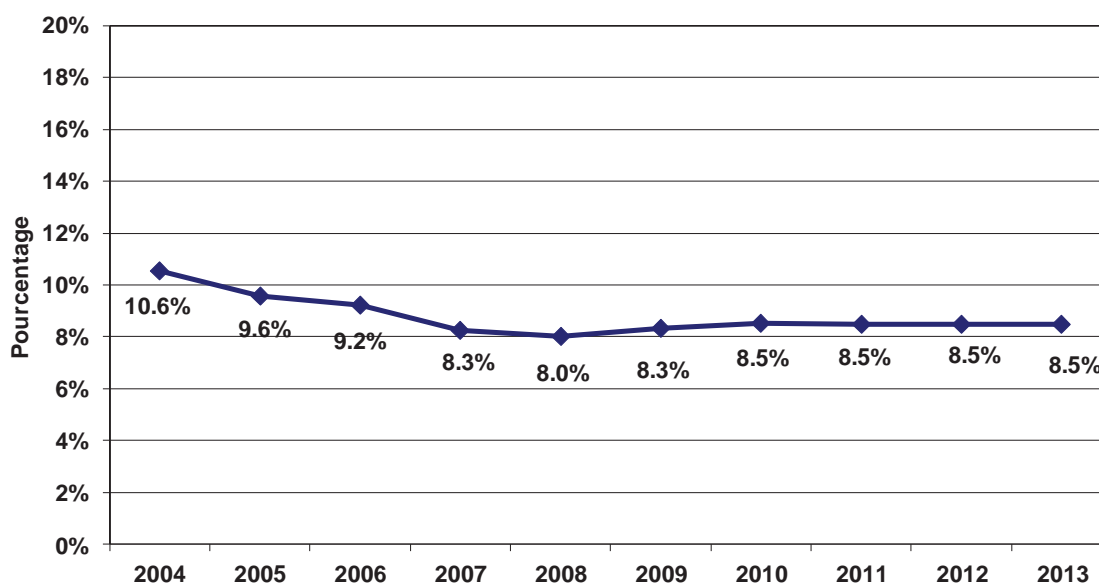
Les recettes de provenance interne par rapport au PIB			
Exercice terminé en	Recettes de provenance interne	PIB	Recettes de provenance interne par rapport au PIB
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	3 594,1	22 366	16,1%
2005	3 688,6	23 672	15,6%
2006	3 994,2	24 716	16,2%
2007	4 225,4	25 847	16,3%
2008	4 469,7	27 966	16,0%
2009	4 467,4	28 533	15,7%
2010	4 179,7	29 026	14,4%
2011	4 612,5	30 941	14,9%
2012	4 931,7	32 180	15,3%
2013	4 781,2	32 631	14,7%

Le coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales :

Le rapport entre le coût du service de la dette et les recettes totales est un indicateur de la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers dans le contexte des recettes globales du gouvernement. Des variables qui échappent à l'influence directe du gouvernement peuvent avoir une incidence sur le service de la dette, dont les cotes de solvabilité, les taux d'intérêt, les marchés financiers et les fluctuations des devises. Les sommes investies dans l'infrastructure publique d'une façon qui modifie l'encours de la dette peuvent aussi avoir une incidence sur les besoins d'emprunt.

Le rapport entre les coûts du service de la dette de la province et ses recettes a baissé de façon constante au cours de la période de 2004 à 2008, ce qui a réduit le fardeau financier global pesant sur le budget provincial. Une diminution de ce rapport montre que les coûts du service de la dette accaparent une part moins grande des recettes provinciales, situation qui met à la disposition de la province plus de ressources financières pour fournir les programmes et les services essentiels. Pour les sept dernières années, le rapport était relativement stable.

Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales



Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Coût du service de la dette publique	Recettes totales	Coût du service de la dette publique par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	581,8	5 512,0	10,6%
2005	579,6	6 043,4	9,6%
2006	590,3	6 387,1	9,2%
2007	558,0	6 756,3	8,3%
2008	575,7	7 190,3	8,0%
2009	601,4	7 230,9	8,3%
2010	607,2	7 120,5	8,5%
2011	641,5	7 542,8	8,5%
2012	661,8	7 805,9	8,5%
2013	660,3	7 781,7	8,5%

Vulnérabilité

L'ICCA définit la vulnérabilité comme étant la mesure dans laquelle un gouvernement dépend de sources de financement sur lesquelles il n'exerce pas de contrôle ou d'influence ou est exposé à des risques qui peuvent compromettre sa capacité de s'acquitter de ses obligations financières actuelles au regard de ses engagements de service envers le public et de ses engagements financiers envers ses créanciers, employé et autres parties. Une mesure courante de la vulnérabilité est les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales :

Les recettes de provenance fédérale comprennent les subventions conditionnelles et inconditionnelles du gouvernement fédéral, dont les suivantes :

- les paiements au titre du programme de péréquation fiscale;
- le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux;
- les subventions conditionnelles ou les recettes en capital à l'appui du développement économique, de l'infrastructure, de l'éducation, de la formation de la main-d'œuvre et d'autres domaines.

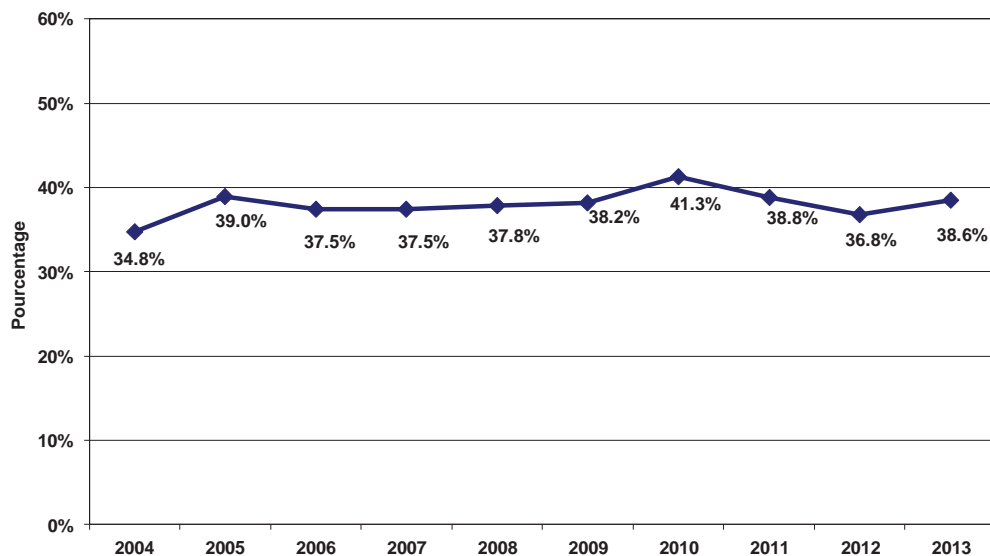
Les décisions fédérales en matière de politique financière aussi bien que le processus annuel d'établissement des estimations qui guide les paiements fédéraux en vertu du programme de péréquation et du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux peuvent avoir une incidence sur les paiements de transfert fédéraux. Les deux facteurs peuvent contribuer à des variations du niveau des transferts d'un exercice à l'autre.

La comparaison du niveau des transferts fédéraux avec les recettes totales offre une indication de la vulnérabilité de la province. De façon générale, si le rapport augmente, cela signifie que la province est de plus en plus dépendante des transferts fédéraux, ce qui augmente sa vulnérabilité. Si le rapport diminue, la vulnérabilité diminue.

Les transferts du gouvernement fédéral en tant que portion des recettes totales ont oscillé entre 37 et 38 pour cent, de 2006 à 2009, avant d'atteindre un sommet en 2010. Cette année-là, les recettes de sources provinciales ont diminué tandis que les conséquences du ralentissement économique nuisaient aux revenus et que la CFENB connaissait une perte nette substantielle. Parallèlement, les fonds de stimulation économique octroyés par le gouvernement fédéral ont alimenté la croissance des recettes de provenance fédérale. Le rapport a baissé au cours des deux années qui ont suivi, avant d'augmenter à 38,6 % en 2013.

Cela s'explique par la baisse des recettes de source provinciale et par un revenu du capital unique associé au Projet de porte d'entrée de la Route 1.

Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales



Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales			
Exercice terminé en	Transferts du gouvernement fédéral	Recettes totales	Transferts du gouvernement fédéral par rapport aux recettes totales
	(millions \$)	(millions \$)	(%)
2004	1 917,9	5 512,0	34,8%
2005	2 354,8	6 043,4	39,0%
2006	2 392,9	6 387,1	37,5%
2007	2 530,9	6 756,3	37,5%
2008	2 720,6	7 190,3	37,8%
2009	2 763,6	7 230,9	38,2%
2010	2 940,8	7 120,5	41,3%
2011	2 930,3	7 542,8	38,8%
2012	2 874,2	7 805,9	36,8%
2013	3 000,5	7 781,7	38,6%

Office of the Auditor General
New Brunswick



Bureau du vérificateur général
Nouveau-Brunswick

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la province du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2013, et les états consolidés des résultats, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la province du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2013, ainsi que des résultats de ses activités, des flux de trésorerie, de l'évolution de la dette nette et de l'évolution du déficit accumulé pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Tel qu'exigé par l'article 11 de la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués d'une manière cohérente avec celles de l'exercice précédent à l'exception de ce qui est décrit dans la note 18 aux états financiers consolidés.

La note 3 afférente aux états financiers consolidés présente des renseignements concernant les recettes et les dépenses de la province, et le rapport entre la dette nette et le PIB, comme l'exige la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*. À mon avis, la note 3 donne, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des renseignements qu'il est requis par les articles 7 et 11 de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* d'inclure dans les comptes publics.

La vérificatrice générale,

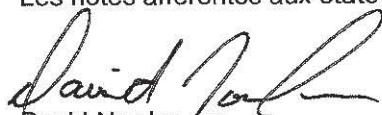


Kim MacPherson, c.a.
le 4 octobre 2013

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE
au 31 mars 2013

		(millions)	
Tableau		<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF FINANCIER			
1	Encaisse et placements à court terme	1 296,6 \$	875,0 \$
2	Comptes débiteurs et avances	461,4	375,5
3	Taxes et impôts à recevoir	1 140,2	1 089,3
4	Stocks pour la revente	3,4	2,4
5	Prêts	592,0	590,1
6	Capitaux propres dans les entreprises publiques	201,1	54,6
	Avoir du fonds d'amortissement (note 10)	3 955,8	4 237,0
	Autres Placements	40,2	40,8
	Actif financier total	<u>7 690,7</u>	<u>7 264,7</u>
PASSIF			
	Emprunts à court terme (note 5)	1 371,5	674,5
7	Comptes créditeurs et charges constatées	2 521,9	2 375,5
8	Provision pour pertes	52,3	163,9
	Gains de change non matérialisés	27,3	41,8
9	Recettes reportées	545,5	595,5
10	Dépôts détenus en fiducie	243,2	187,4
11	Obligations en vertu de contrats de location-acquisition (note 6)	794,7	821,8
	Passif net au titre des régimes de retraite (note 12)	(149,5)	(259,5)
		<u>5 406,9</u>	<u>4 600,9</u>
	Dette consolidée (note 10)	18 023,2	17 440,6
	Emprunt pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	(4 685,4)	(4 654,6)
	Dette consolidée aux fins provinciales	<u>13 337,8</u>	<u>12 786,0</u>
	Passif total	<u>18 744,7</u>	<u>17 386,9</u>
	DETTE NETTE	<u>(11 054,0)</u>	<u>(10 122,2)</u>
ACTIF NON FINANCIER			
	Immobilisations corporelles (note 8)	7 977,6	7 452,5
12	Stocks de fournitures	52,3	56,0
13	Frais payés d'avance et reportés	228,2	200,7
	Actif non financier total	<u>8 258,1</u>	<u>7 709,2</u>
	DÉFICIT ACCUMULÉ	<u>(2 795,9) \$</u>	<u>(2 413,0) \$</u>
	Passif éventuel - voir note 14		
	Engagements - voir note 15		

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.


David Nowlan, ca
Contrôleur par intérim

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

Tableau		(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012	
	RECETTES			
	Provenance provinciale			
14	Taxes et impôts	3 690,9 \$	3 542,1 \$	3 574,4 \$
15	Licences et permis	144,2	144,6	138,8
16	Redevances	121,7	86,1	89,3
17	Bénéfices des entreprises publiques	256,9	189,7	317,2
18	Autres recettes provinciales	589,8	598,0	586,4
	Gains du fonds d'amortissement	221,0	220,7	225,6
		<u>5 024,5</u>	<u>4 781,2</u>	<u>4 931,7</u>
	Provenance fédérale			
	Paiements de péréquation fiscale	1 597,7	1 597,7	1 632,6
19	Subventions inconditionnelles	901,9	894,2	865,7
20	Subventions conditionnelles	527,1	508,6	375,9
		<u>3 026,7</u>	<u>3 000,5</u>	<u>2 874,2</u>
		<u>8 051,2</u>	<u>7 781,7</u>	<u>7 805,9</u>
	CHARGES			
21	Éducation et formation	1 761,2	1 787,6	1 749,3
22	Santé	2 814,4	2 785,9	2 730,0
23	Développement social	1 091,9	1 055,6	1 029,9
24	Services de protection	239,4	237,3	229,9
25	Développement économique	276,2	270,6	257,3
26	Emploi et travail	128,3	100,5	108,4
27	Ressources	215,0	210,1	214,6
28	Transports et infrastructure	531,5	547,7	527,7
29	Gouvernement central	504,2	633,8	542,3
	Service de la dette publique (note 11)	672,0	660,3	661,8
		<u>8 234,1</u>	<u>8 289,4</u>	<u>8 051,2</u>
	DÉFICIT ANNUEL	<u>(182,9) \$</u>	<u>(507,7) \$</u>	<u>(245,3) \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	(millions)	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit	(507,7) \$	(245,3) \$
Postes hors trésorerie		
Amortissement des primes, escomptes et frais d'émission	4,2	4,6
Charges liées aux opérations de change	(19,3)	(22,3)
(Diminution) augmentation de la provision pour pertes	(77,5)	33,7
Amortissement des immobilisations corporelles	349,9	327,3
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	24,7	26,3
Gains du fonds d'amortissement	(220,7)	(225,6)
Pertes sur règlements des opérations de change	6,5	6,9
Augmentation (diminution) du passif net au titre des régimes de retraite (note 12)	110,0	(39,6)
(Diminution) augmentation des recettes reportées	(50,0)	25,7
Diminution (augmentation) du fonds de roulement	32,2	(42,2)
Encaisse nette provenant des activités de fonctionnement	<u>(347,7)</u>	<u>(150,5)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Augmentation des placements, prêts et avances	(159,2)	(166,1)
Autres éléments du résultat global des entreprises publiques	124,8	(9,9)
Encaisse nette consacrée aux activités d'investissement	<u>(34,4)</u>	<u>(176,0)</u>
OPÉRATIONS EN CAPITAL		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	<u>(899,7)</u>	<u>(525,9)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission de titres d'emprunts à long terme	1 920,6	2 318,7
Achat de débentures de la CFENB	(451,6)	(531,1)
Élimination des débentures détenues par le NB Immigrant Investor Fund	(34,1)	(41,5)
Fonds provenant du fonds d'amortissement aux fins de remboursement de débentures et de paiement des devises	628,5	502,9
Diminution des obligations en vertu de contrats de location-acquisition	(27,1)	(19,5)
Versements au fonds d'amortissement	(126,6)	(172,9)
Emprunts à court terme	697,0	(152,5)
Dette consolidée échue	(903,3)	(908,4)
Encaisse nette provenant des activités de financement	<u>1 703,4</u>	<u>995,7</u>
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE DURANT L'EXERCICE	421,6	143,3
POSITION DE TRÉSORERIE - DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>875,0</u>	<u>731,7</u>
POSITION DE TRÉSORERIE - FIN DE L'EXERCICE	<u>1 296,6 \$</u>	<u>875,0 \$</u>
RÉPARTITION DE L'ENCAISSE		
Encaisse et placements à court terme	<u>1 296,6 \$</u>	<u>875,0 \$</u>

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DE LA DETTE NETTE
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget 2013	(millions) Montants réels 2013	Montants réels 2012
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 18)	(10 045,8) \$	(10 122,2) \$	(9 697,5) \$
CHANGEMENTS DURANT L'EXERCICE			
Déficit annuel	(182,9)	(507,7)	(245,3)
Autres éléments du résultat global des entreprises publiques	---	124,8	(9,9)
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 8)	(895,0)	(899,7)	(525,9)
Amortissement d'immobilisations corporelles (note 8)	338,9	349,9	327,3
Moins values sur cessions ou pertes de valeur d'immobilisations corporelles	---	24,7	26,3
Changement net dans les stocks de fournitures	---	3,7	3,7
Changement net dans les frais payés d'avance	---	(27,5)	(0,9)
AUGMENTATION DE LA DETTE NETTE	(739,0)	(931,8)	(424,7)
DETTE NETTE - FIN DE L'EXERCICE	(10 784,8) \$	(11 054,0) \$	(10 122,2) \$

ÉTAT CONSOLIDÉ DE L'ÉVOLUTION DU DÉFICIT ACCUMULÉ
pour l'exercice terminé le 31 mars 2013

	Budget 2013	(millions) Montants réels 2013	Montants réels 2012
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE (NOTE 18)	(3 368,0) \$	(2 413,0) \$	(2 157,8) \$
Déficit annuel	(182,9)	(507,7)	(245,3)
Autres éléments du résultat global des entreprises publiques	---	124,8	(9,9)
DÉFICIT ACCUMULÉ - FIN D'EXERCICE	(3 550,9) \$	(2 795,9) \$	(2 413,0) \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 1 RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

a) Méthode comptable

Les présents états financiers consolidés sont préparés en conformité avec les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b) Changements aux politiques comptables

Adoption de la norme comptable pour le secteur public SP 3410, Paiements de transferts

Le 1^{er} avril 2012, la province a modifié sa convention pour la comptabilisation des transferts aux fins d'immobilisations. Auparavant, les montants de ces transferts étaient reportés et comptabilisés en tant que recettes sur la durée de vie utile de l'immobilisation corporelle en question. Suite à ce changement de convention, la comptabilisation des recettes des transferts est uniquement reportée au cas où et dans la mesure où le transfert donne lieu à une obligation répondant à la définition d'un passif. La nouvelle norme a été appliquée de façon rétrospective et les périodes antérieures ont été rajustées en conséquence. La note 18 montre l'incidence de ce changement de convention comptable sur les périodes précédentes.

Des sommes à recevoir ont été établies en fonction des montants auxquels la province a droit en vertu des lois, des règlements ou des ententes applicables. Tous les transferts dus au 31 mars 2013 pour lesquels les bénéficiaires à qui ils sont destinés ont satisfait aux critères d'admissibilité ont été considérés comme des éléments de passif.

Adoption de la norme comptable pour le secteur public SP 3510, Recettes fiscales

Durant l'exercice 2012-2013, la province a adopté la norme comptable pour le secteur public SP 3510. Les transferts du rabais sur les droits de scolarité et du supplément du revenu gagné de la prestation fiscale pour enfants, précédemment payés par le biais du régime d'impôt, sont dorénavant déclarés sur une base brute. Pour 2012-2013, ces transferts représentaient 16,5 et 11,1 millions de dollars respectivement. Les réductions fiscales sont toujours déduites du type de recettes fiscales pour lequel ils offrent un dégrèvement.

Les estimations officielles émanant du gouvernement fédéral servent de base dans la détermination des recettes fiscales fédérales. Les montants des recettes fiscales fédérales de l'exercice en cours tiennent compte des rajustements de l'exercice précédent en fonction des recettes ou de données économiques plus récentes.

L'impôt foncier provincial est comptabilisé en fonction du calcul résultant de l'application du taux d'impôt provincial et du taux d'impôt dans les districts de services locaux à la valeur imposable d'une propriété. Des rajustements sont apportés aux recettes de l'exercice en cours pour les cotisations à venir et les provisions pour créances douteuses.

Les autres recettes fiscales provinciales sont comptabilisées en fonction des déclarations d'autocotisation des contribuables et des percepteurs d'impôts. Ces recettes sont rajustées par la suite pour les cotisations à venir et les provisions pour créances douteuses. Les autres recettes provinciales sont également comptabilisées à partir des paiements directs effectués par les contribuables dans l'exécution de certains types d'opérations.

c) Conventions comptables particulières

Frais de la dette

L'intérêt et les autres frais de service de la dette figurent dans l'état consolidé des résultats à titre de service de la dette publique à l'exception de ce qui suit :

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, les frais de service de leur dette ne sont pas compris dans les frais de service de la dette publique. Les frais de service de la dette des entreprises publiques sont des charges qui entrent dans le calcul de leur bénéfice net ou de leur perte nette pour l'année.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Les frais d'intérêt imputés à la province pour les charges de retraite à payer figurent au titre de charges de retraite pour les différentes fonctions.

Les intérêts sur la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants figurent dans le cadre d'une fonction des charges liées à l'éducation et à la formation.

Les intérêts réalisés sur l'actif du fonds d'amortissement général et sur les autres actifs provinciaux sont comptabilisés en tant que recettes.

La note 11 afférente aux états financiers consolidés présente les éléments des frais de service de la dette publique et le total des frais de la dette.

Classement des actifs

Les actifs sont classés comme des actifs financiers ou non financiers. Les actifs financiers peuvent servir à couvrir les passifs existants ou à financer des activités futures et ils ne doivent pas être utilisés dans le cours normal des activités. Les actifs non financiers sont acquis, construits ou développés. Ils ne servent pas à couvrir les passifs existants mais à offrir les services gouvernementaux, ils peuvent être utilisés dans le cours normal des activités et ils ne doivent pas être revendus. Les actifs non financiers incluent les immobilisations corporelles, les frais payés d'avance et reportés et les stocks de fournitures.

Encaisse et placements à court terme

L'encaisse et les placements à court terme comprennent la trésorerie et les placements à court terme hautement liquides qui sont facilement convertibles en espèces et dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. La valeur marchande des placements à court terme ne diffère pas de façon significative de leur valeur comptable.

Autres placements

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Lorsqu'un placement subit une perte de valeur durable, la valeur comptable de l'investissement est réduite pour tenir compte de cette perte.

Prêts

Les prêts sont initialement comptabilisés au prix coûtant et déclarés au moindre du coût et de la valeur recouvrable nette par le biais d'une provision pour moins-value. Les changements à la provision pour moins-value sont comptabilisés en tant que charges. Les intérêts sur un prêt sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et leur accumulation s'arrête quand le recouvrement du capital ou le recouvrement des intérêts n'est plus raisonnablement assuré.

Les prêts consentis en vertu de la *Loi sur le développement économique*, de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* facilitent la création, le développement et le maintien de l'industrie dans différents secteurs. À ce titre, la nature et les modalités des prêts en vertu de ces lois varient. Les prêts pour mise à niveau de l'efficacité énergétique consentis aux clients sont remboursables sur une période maximale de six ans et sont exempts d'intérêts. Les prêts aux étudiants sont exempts d'intérêts tant que l'étudiant suit des études à temps plein, et ils deviennent exigibles avec intérêt six mois après que l'étudiant arrête les études à temps plein. La durée de remboursement maximale est de quinze ans. Les prêts consentis en vertu de la *Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick* peuvent offrir des taux d'intérêt avantageux et sont remboursables sur une période maximale de vingt-cinq ans.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Prêts consentis à des conditions avantageuses

Dans deux circonstances précises, la province passe entièrement en charges les versements de prêts, à savoir :

- Des contrats de prêt en vertu desquels la province est tenue de fournir des subventions futures au débiteur, dont il se servira pour rembourser le prêt.
- Des contrats de prêt qui contiennent des clauses de remise, si la remise est envisagée comme probable.

Dans ces deux situations, le prêt est comptabilisé dans les charges au moment de son émission.

Les prêts qui sont consentis à des conditions avantageuses importantes parce qu'ils offrent un faible taux de rendement sont inscrits initialement comme un actif selon la valeur actualisée nette des flux monétaires futurs prévus. Le calcul de la valeur actualisée nette est fondé sur le taux d'emprunt de la province au moment de l'émission du prêt. La différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actualisée nette est comptabilisée comme une charge.

Stocks

Les stocks sont inscrits selon le moins élevé du coût ou de la valeur de réalisation nette. Ils comprennent les fournitures destinées à l'utilisation ainsi que les marchandises et les biens fonciers à la revente. Les biens fonciers à la revente sont inscrits à titre d'actif financier et comprennent les terrains et les agencements acquis ou construits dans le but de les vendre ainsi que les biens fonciers acquis par saisie. Les stocks de fournitures destinées à l'utilisation sont inscrits à titre d'actif non financier.

Provisions

Des provisions ont été établies pour les prêts, les comptes débiteurs, les garanties d'emprunt et les autres pertes possibles. Ces provisions figurent dans les tableaux des états financiers consolidés.

Les obligations découlant de prêts garantis sont comptabilisées à titre d'éléments de passif lorsqu'une perte est probable et les changements dans cette provision sont comptabilisés chaque année. Comme dans le cas de toute provision pour perte, il s'agit d'une estimation qui correspond à la meilleure estimation des pertes probables par la direction.

Chaque garantie d'emprunt impayée en vertu de la *Loi sur le développement économique* est examinée chaque trimestre. Une provision pour perte sur les garanties d'emprunt est établie lorsqu'il est déterminé qu'une perte est probable. Une perte est jugée probable lorsqu'un ou plusieurs des facteurs suivants sont présents :

- une détérioration de la situation financière de l'emprunteur;
- les conditions économiques dans lesquelles l'emprunteur évolue indiquent que ce dernier est incapable de rembourser le prêt;
- les antécédents de recouvrement du prêt.

Les pertes sur les garanties d'emprunt en vertu de la *Loi sur l'aménagement agricole* et de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* pour des catégories dont les normes sont semblables sont calculées à l'aide d'un taux moyen à partir des expériences et des tendances antérieures.

Les montants dus à la province qui sont jugés non recouvrables sont radiés des comptes de la province après que la radiation a été approuvée par le Conseil de gestion ou le secrétaire du Conseil de gestion, selon le montant en cause.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont les actifs détenus par la province qui ont une durée de vie utile de plus d'un an. Pour des raisons d'ordre pratique, certains seuils ont été établis.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Les conventions relatives aux immobilisations corporelles des entités gouvernementales consolidées dans les présents états financiers ne sont pas redressées de sorte à être conformes aux conventions provinciales. Les types d'éléments qui peuvent différer incluent les taux d'amortissement, les durées de vie utile estimatives et les seuils établis pour l'inscription à l'actif.

Contrats routiers - partenariat public-privé

Par l'intermédiaire de la Société de voirie du Nouveau-Brunswick (SVNB), le gouvernement provincial conclut des contrats avec des organismes indépendants pour effectuer des travaux de réfection et d'entretien sur des portions désignées du réseau routier de la province. Les contrats prévoient les montants des paiements annuels déterminés au début des contrats pour l'entretien et la réfection (amélioration des immobilisations) des routes.

Les modalités des ententes prévoient des paiements annuels périodiques qui correspondent au délai prévu pour l'exécution des travaux d'amélioration des immobilisations. Les paiements faits aux entrepreneurs sont comptabilisés de la façon suivante :

- comme charges payées d'avance lorsqu'on prévoit que les travaux de réfection seront terminés après que le paiement a été effectué;
- comme charges constatées lorsqu'on prévoit que les travaux de réfection seront exécutés avant que le paiement ait été effectué;
- comme acquisition d'immobilisations corporelles au cours de l'année au courant de laquelle on prévoit que les travaux de réfection seront terminés.

L'amortissement des travaux d'amélioration des immobilisations commence dans l'année où les travaux de réfection devraient être effectués. Ceci ne correspond pas nécessairement au moment où les entrepreneurs terminent les travaux. Par conséquent, il existe une incertitude de mesure relative à la chronologie de la charge d'amortissement et à l'allocation des paiements comme charges payées d'avance, immobilisations corporelles ou charges constatées.

Congés de maladie

Le coût des prestations de maladie d'un droit accumulé non acquis est déterminé par une évaluation actuarielle selon la meilleure estimation de la direction en matière d'augmentation des salaires, de congés de maladie accumulés à la retraite et de taux d'inflation et d'actualisation à long terme. Conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public pour les avantages postérieurs à l'emploi et les congés rémunérés, le gouvernement provincial comptabilise le passif.

Responsabilité relative aux travailleurs accidentés

Le gouvernement provincial verse des indemnités aux travailleurs accidentés en vertu d'un régime d'auto-assurance. Travail sécuritaire Nouveau-Brunswick administre les demandes d'indemnisation au nom du gouvernement provincial, moyennant des frais pour la prestation de ce service. La dette d'indemnisation des travailleurs, qui s'établissait à 131,9 millions de dollars au 31 décembre 2012 (132,4 millions de dollars au 31 décembre 2011) est calculée par un actuaire et fait partie du passif des avantages sociaux des employés. La direction estime que le montant du passif au 31 mars n'est pas significativement différent. Chaque ministère comptabilise annuellement des paiements d'indemnités, qui figurent dans les dépenses opérationnelles se rapportant au programme d'affectation des employés concernés. Le changement net de la dette, exception faite du coût réel des indemnités est en diminution de 0,5 millions de dollars pour l'année financière de 2013 (contre une diminution de 0,3 million de dollars en 2012) et il est porté aux dépenses du Gouvernement général.

Fiducie administrées par la province

Les fonds en fiducie établis légalement et que la province administre sans en avoir le contrôle ne sont pas compris dans l'actif ou le passif de la province. Ces états financiers consolidés rendent compte des soldes de l'avoir des fonds en fiducie qu'administre le gouvernement provincial dans la note 17.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Emprunts pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La province, représentée par le Fonds consolidé, a émis des titres d'emprunt à long terme pour le compte de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick contre des débentures assorties de conditions et de modalités semblables.

Les débentures de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick reçues par la province figurent dans la note 10 afférente aux présents états financiers consolidés comme réduction de la dette consolidée. Cette entente financière a permis d'atténuer les frais de service de la dette. Les opérations qui portent sur ces valeurs, dont les frais de service de la dette, ne font pas partie du plan budgétaire du Fonds consolidé de la province.

Conversion des devises et gestion du risque

Les éléments d'actif, de passif et de passif éventuel de la province libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change de fin d'exercice, sauf si ces éléments font l'objet d'opérations de couverture ou s'ils sont assujettis à des ententes d'échange de devises et de taux d'intérêt. Dans de tels cas, les taux établis en vertu des opérations de couverture ou des ententes sont utilisés pour la conversion. Les gains et pertes de change sont compris dans l'état consolidé des résultats, sauf les gains et pertes de change non matérialisés provenant de la conversion des éléments à long terme, qui sont différés et amortis selon la méthode linéaire sur la durée de vie non écoulée des éléments d'actif ou de passif en question. Les éléments de recettes et de charges sont convertis au taux de change en vigueur aux dates respectives des opérations.

La province emprunte des fonds tant sur les marchés financiers intérieurs qu'étrangers et elle gère son portefeuille de titres d'emprunt de façon à ce que les coûts liés à la dette soient les plus bas possible, compte tenu des paramètres de risque établis. Par conséquent, la province peut être exposée au risque de change. Le risque de change ou risque de cours est le risque que les versements de capital et d'intérêt relatifs à la dette extérieure fluctuent en dollars canadiens en raison de la variation des taux de change.

Conformément aux lignes directrices de la politique en matière de gestion du risque, la province emploie divers techniques et instruments financiers pour gérer l'exposition au risque de change. Ces instruments financiers comprennent des contrats de change à terme, des échanges de devises et des achats d'éléments d'actif libellés en devises étrangères qui sont versés au fonds d'amortissement de la province.

Au 31 mars 2013, l'encours de la dette de la province libellée en devises s'élevait à 1 500 millions de dollars américains et à 300 millions de francs suisses. De ce total, un montant de 1 400 millions de dollars américains et 300 millions de francs suisses a été couvert, la province ayant procédé à des échanges de devises de sorte à convertir en dollars canadiens le montant payable des intérêts et du capital de la dette libellée en la devise d'origine.

Le risque de change de la province s'élevait à 0,7 % du portefeuille total de titres d'emprunt avant la compensation avec les avoirs en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement. Une variation de 1 ¢ au taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain au 31 mars 2013 aurait entraîné une variation de 1,0 millions de dollars du capital de la dette à long terme aux fins provinciales. Cette variation hypothétique, un profit ou une perte, serait amortie sur la durée de vie non écoulée de l'emprunt en question. Une variation de 1 ¢ aurait aussi entraîné une variation de 0,1 million de dollars sur les versements d'intérêts du service de la dette publique.

Il n'y a aucun risque de change net lorsque des actifs libellés en dollars américains détenus dans le fonds d'amortissement sont déduits du total du portefeuille de la dette aux fins provinciales.

Fonds d'amortissement

L'administration du fonds d'amortissement général est assurée par le ministre des Finances en vertu de l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province* (« la Loi »). La Loi prévoit que le ministre doit garder un ou plusieurs fonds d'amortissement pour garantir le paiement de la dette consolidée soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

En général, les rachats ne sont faits que lorsque la portion de la dette destinée aux fins provinciales est en cours depuis au moins 20 ans.

Les placements en obligations et débetures du fonds d'amortissement sont indiqués selon leur valeur nominale, déduction faite des escomptes non amortis, des primes et du solde non amorti des gains ou pertes de change non matérialisés. Les dépôts à court terme sont présentés selon leur prix coûtant. Le fonds d'amortissement de la province peut être placé dans des titres admissibles tels que définis dans la *Loi*.

Les versements au fonds d'amortissement sont effectués au fonds d'amortissement général au plus tard à la date d'anniversaire de chaque émission de dette consolidée, selon le taux prévu, soit un minimum de 1 % du capital impayé.

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) est tenue par contrat de payer à la province le montant du versement au fonds d'amortissement que la province doit effectuer chaque année relativement aux débetures qu'elle a émises au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick avant le 1^{er} octobre 2004, et au nom de la CFENB après le 30 septembre 2004.

Le tableau suivant montre la répartition de divers éléments du fonds d'amortissement entre le Fonds consolidé de la province et la CFENB.

	Fonds Consolidé	CFENB	Total
Avoir du fonds au début de l'exercice	4 237,0 \$	378,2 \$	4 615,2 \$
Gains du fonds d'amortissement	220,7	20,5	241,2
Versements	126,6	47,0	173,6
Montant versé pour le remboursement de la dette	(628,5)	(69,3)	(697,8)
	<u>3 955,8 \$</u>	<u>376,4 \$</u>	<u>4 332,2 \$</u>

Contrats de location

Les baux à long terme, en vertu desquels la province, à titre de locataire, assume la presque totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens loués, sont inscrits comme contrats de location-acquisition, bien que des seuils établissant des montants minimums soient en place pour des raisons d'ordre pratique. La valeur actualisée des contrats de location-acquisition est comptabilisée à titre d'immobilisation corporelle et d'obligation au début du contrat.

Tous les contrats de location pour lesquels la province n'assume pas la presque totalité des avantages des biens loués et des risques inhérents à la propriété de ces biens sont inscrits comme contrats de location-exploitation. Chaque paiement de loyer d'un contrat de location-exploitation est passé en charges lorsqu'il est dû.

L'incertitude de mesure

L'incertitude de mesure représente l'incertitude quant à la détermination de la valeur à laquelle un élément est constaté dans les états financiers. Une telle incertitude existe lorsqu'il y a un écart entre le montant comptabilisé et un autre montant raisonnablement possible. Un grand nombre d'éléments des présents états financiers consolidés ont été évalués par estimation. Ces estimations sont fondées sur des hypothèses représentatives de la conjoncture économique. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations importantes relatives à ces états financiers consolidés comprennent ce qui suit :

- la détermination de la provision pour moins-value sur les placements;
- l'établissement d'une provision pour créances douteuses et de provisions pour pertes;

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

- la détermination des avantages sociaux futurs des employés;
- la détermination de la responsabilité d'indemnisation des travailleurs accidentés et de la charge connexe;
- l'affectation des paiements relevant des ententes de partenariat public-privé pour l'entretien des routes entre les frais payées d'avance et les immobilisations corporelles;
- le calcul des soldes transitoires pour les immobilisations corporelles;
- la détermination des taux d'amortissement et des valeurs résiduelles des immobilisations corporelles;
- la détermination des recettes fiscales résultant de l'écart temporaire entre les impôts perçus et les cotisations fiscales à venir.

d) Entité comptable provinciale

Les présents états financiers consolidés englobent les entités qui forment l'entité comptable provinciale. Celle-ci comprend certaines organisations contrôlées par le gouvernement, soit le Fonds consolidé, le fonds d'amortissement général ainsi que les agences, les commissions et les sociétés énumérées ci-dessous.

Les opérations et les soldes des organisations sont inclus dans les présents états financiers consolidés au moyen de l'une des méthodes comptables suivantes :

Méthode de consolidation

Cette méthode, qui regroupe les comptes de diverses organisations, nécessite l'emploi de conventions comptables uniformes de la part de celles-ci, sauf que leurs conventions relatives aux immobilisations corporelles ne sont pas conformes aux conventions comptables provinciales. Selon cette méthode, les soldes réciproques et les opérations entre organisations sont éliminés, et les organisations sont présentées comme étant une organisation unique. Les organisations incluses au moyen de la méthode de consolidation sont les suivantes :

Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	Gestion provinciale Ltée
Agence des services internes du Nouveau- Brunswick	Investir NB
Algonquin Golf Limited	New Brunswick Community College
Algonquin Properties Limited	New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.
Ambulance Nouveau-Brunswick Inc.	Recycle Nouveau-Brunswick
Atlantic Education International Inc.	Réseau de santé Horizon
Collège communautaire du Nouveau-Brunswick	Réseau de santé Vitalité
Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick	Service Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick	Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick
Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick	Société d'habitation du Nouveau-Brunswick
FacilicorpNB Ltée.	Société de développement régional
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	Société de Kings Landing
Fonds en fiducie pour l'environnement	Société de l'inclusion économique et sociale
Forest Protection Limited	Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
	Société de voirie du Nouveau-Brunswick

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Cette méthode est utilisée pour les entreprises publiques, qui sont définies à la note 7 des présents états financiers consolidés. Selon cette méthode, les actifs nets d'une entreprise publique sont présentés comme un placement dans l'état consolidé de la situation financière de la province; son bénéfice net est présenté comme revenus des entreprises publiques dans l'état consolidé des résultats de la province. Les opérations entre organisations et les soldes réciproques ne sont pas éliminés. Tous les gains et toutes les pertes découlant des opérations entre organisations entre les entreprises publiques et d'autres organisations gouvernementales sont éliminés. On ne redresse pas les conventions comptables des entreprises publiques pour les rendre conformes à celles des autres organisations

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

gouvernementales. Les organisations incluses au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation sont les suivantes :

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	Groupe d'Énergie NB Société des alcools du Nouveau-Brunswick

Méthode des opérations comparables

Cette méthode ne comptabilise que les opérations entre la province et les autres organisations. Cette méthode a été employée parce que le recours aux méthodes appropriées aurait produit sensiblement le même résultat. Les organisations incluses au moyen de la méthode des opérations comparables sont les suivantes :

Commission de l'assurance agricole du Nouveau-Brunswick	Commission des assurances du Nouveau-Brunswick
Conseil des arts du Nouveau-Brunswick	Fondation des bibliothèques publiques du Nouveau-Brunswick
Conseil du premier ministre sur la condition des personnes handicapées	Musée du Nouveau-Brunswick Strait Crossing Finance Inc.

NOTE 2 BUDGET

Les montants budgétaires compris dans les présents états financiers consolidés sont ceux publiés dans le Budget principal, rajustés pour les virements du Programme des provisions pour les fonds supplémentaires et l'élimination des opérations inter-comptes.

Le Programme des provisions pour les fonds supplémentaires constitue une affectation de fonds à d'autres programmes pour les frais liés au règlement de contrats et à d'autres charges non prévues dans un programme spécifique.

Les montants budgétaires pour l'exercice se terminant le 31 mars 2013 tiennent compte de l'acquisition d'immobilisations corporelles et de la charge d'amortissement. Ces montants figurent dans le Budget principal, dans un tableau complémentaire distinct.

En sus, les montants du budget ont été redressés pour tenir compte de la comptabilisation des transferts fiscaux du rabais sur les droits de scolarité et du supplément du revenu gagné de la prestation fiscale pour enfants. Dans le Budget principal 2012-2013, ces transferts par le biais du régime d'impôt étaient prévus au budget déduction faite des recettes fiscales. Les budgets des recettes et des charges ont été augmentés de 26,7 millions de dollars (15,5 millions pour les rabais sur les droits de scolarité et 11,2 millions pour le supplément du revenu gagné de la prestation fiscale pour enfants) afin de présenter les montants budgétaires et réels selon une base comparative.

Les montants budgétaires ont également été redressés afin de refléter les recettes et les dépenses liées aux services de la GRC dans les municipalités. Dans le budget principal de 2012-2013, les recettes engendrées pour les services de la GRC dans les municipalités ont été budgétisées nettes des charges. Afin de présenter le budget et les montants réels selon une base comparative, le budget des recettes et celui des charges ont été augmentés de 11,4 millions de dollars. Cette modification est également décrite à la note 18 des présents états financiers consolidés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 3 LOI SUR LA RESPONSABILITÉ FINANCIÈRE ET LE BUDGET ÉQUILIBRÉ

Le gouvernement provincial est tenu, en vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*, de faire rapport chaque année, sous réserve des dispositions des articles 4 et 5 de la Loi, de la différence entre les recettes et les charges de l'année financière à laquelle se rapportent les comptes publics ainsi que de la différence cumulative entre les recettes et les charges de la période financière en cours. Le 1^{er} avril 2011 est le début d'une nouvelle période de quatre années financières. L'exercice précédent a pris fin le 31 mars 2011.

L'article 4 de la Loi stipule qu'aux fins du budget équilibré, tout changement de politiques comptables s'applique sur une base prospective au premier jour de l'année financière au cours de laquelle le changement est réalisé et n'a aucune incidence sur les années financières précédentes.

L'article 5(1) de la Loi stipule que tout changement fait dans les derniers quinze mois d'une période financière ou après la fin d'une période financière relativement aux prévisions officielles par le gouvernement du Canada concernant les montants à verser à la province en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale ne doit pas être pris en considération.

L'article 5(2) de la Loi stipule que tout changement fait relativement aux premières prévisions officielles par le gouvernement du Canada concernant les montants à verser à la province en vertu de la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces* (Canada), de l'Accord de perception fiscale entre le Canada et le Nouveau-Brunswick ou de l'Entente intégrée globale de coordination fiscale pour la dernière année financière d'une période financière ne doit pas être pris en considération.

Le déficit selon la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré* pour la période financière ayant pris fin le 31 mars 2013 s'établit comme suit :

	(millions)	
	Montants réels 2013	Montants réels 2012
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Recettes	7 781,7 \$	7 789,0 \$
Ajustements selon le paragraphe 5(1) de la Loi	---	---
Ajustements selon le paragraphe 5(2) de la Loi	---	---
Recettes selon la <i>Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré</i>	<u>7 781,7</u>	<u>7 789,0</u>
Charges	<u>8 289,4</u>	<u>8 049,6</u>
Déficit pour l'année	(507,7)	(260,6)
Déficit cumulatif au début de l'année	<u>(260,6)</u>	---
Déficit cumulatif à la fin de l'année	<u><u>(768,3) \$</u></u>	<u><u>(260,6) \$</u></u>

Le gouvernement provincial est tenu, en vertu de la Loi, de faire état chaque année du rapport entre la dette nette et le produit intérieur brut (PIB) pour l'année financière à laquelle se rapportent les comptes publics et de la différence entre ce rapport et le rapport entre la dette nette et le PIB à la fin de la période financière précédente.

Le tableau suivant présente les différences entre le rapport de la période financière se terminant le 31 mars 2012 et l'exercice financier se terminant le 31 mars 2013 :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		<u>Différence</u>
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	
Dettes nettes	11 054,0 \$	10 122,2 \$	
PIB (31 décembre)	32 631,0 \$	32 180,0 \$	
Rapport entre la dette nette et le PIB	33,8 %	31,5 %	augmentation de 2,3 %

NOTE 4 COMPTES À BUT SPÉCIAL

Les sommes réalisées inscrites à un compte à but spécial mais non dépensées s'accumulent à titre d'excédent dans ce compte et pourront être utilisées au cours des exercices à venir, et ce, aux fins déterminées. Au 31 mars 2013, le total de l'excédent accumulé de tous les comptes à but spécial était de 121,0 millions de dollars (118,4 millions de dollars en 2012). Ce total est un élément de la dette nette et du déficit accumulé.

Description des principaux comptes à but spécial

SCHL

Le financement de la SCHL sert à financer le fonctionnement des programmes qui relèvent de l'administration de l'entente sur le logement social. Les recettes du fonds comprennent les intérêts réalisés sur le fonds, les intérêts réalisés sur les hypothèques de deuxième rang, et l'excès cumulatif du financement pour le logement social qui n'a pas été dépensé à ce jour. Les dépenses provenant du fonds se rattachent au financement du programme approuvé de la SCHL, dont l'excédent annuel peut être reporté pour de futures dépenses du programme jusqu'à la date d'expiration de l'entente en 2034.

Comptes autonomes des districts scolaires

Les comptes autonomes enregistrent les revenus et les charges des districts scolaires pour des services non éducatifs, par exemple la location d'installations scolaires, l'exploitation de la cafétéria et les frais de scolarité des élèves étrangers. C'est aussi dans ces comptes à but spécial que sont enregistrées les activités de partenariat avec des tierces parties en vue d'offrir des ressources, des services ou des subventions aux élèves.

Le tableau suivant résume les changements des excédents accumulés des comptes à but spécial :

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	2012 Excédent accumulé	(millions) 2013		Excédent accumulé
		Recettes	Charges	
Compte d'aide à la recherche médicale	2,1	\$ 0,2	\$ ---	\$ 2,3
Compte d'aide aux services de police municipaux	3,3	1,0	0,9	3,4
SCHL	50,0	10,8	14,7	46,1
Compte de Fred Magee	0,4	---	---	0,4
Compte de Johann Wordel	0,1	---	---	0,1
Compte de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	---	2,8	2,7	0,1
Compte des bibliothèques	0,5	0,6	0,4	0,7
Compte en fiducie pour les archives	0,1	---	---	0,1
Compte pour la réhabilitation des personnes arrêtées pour conduite en état d'ébriété	0,1	0,4	0,3	0,2
Compte pour les services aux victimes	1,0	2,2	2,2	1,0
Comptes autonomes des districts scolaires	17,6	23,8	20,8	20,6
Entente sur le Code national de sécurité	---	0,2	0,2	---
Fiducies et bourses des districts scolaires	---	0,3	0,3	---
Fonds de bourses d'études du Collège communautaire	1,1	---	---	1,1
Fonds destiné à l'empoisonnement	0,9	0,4	0,3	1,0
Fonds du service d'urgence NB 911	10,9	5,2	5,3	10,8
Fonds en fiducie pour l'avancement des arts	---	0,7	0,7	---
Fonds en fiducie pour l'avancement du sport	---	0,5	0,5	---
Fonds en fiducie pour l'environnement	14,1	8,9	5,8	17,2
Fonds en fiducie pour la faune	1,2	1,3	1,3	1,2
Fonds en fiducie pour la gestion des sentiers	1,4	1,5	1,4	1,5
Fonds pour la gestion des biens fonciers	10,0	1,3	1,7	9,6
Fonds pour la justice familiale centrée sur l'enfant	---	0,5	0,5	---
Lieux patrimoniaux	0,1	---	---	0,1
Parcs Provinciaux	0,1	0,1	---	0,2
Près du Grand Lac	0,1	---	---	0,1
Produits de la Criminalité provinciale	0,3	0,2	0,3	0,2
Projets à frais recouvrables liés à la formation	2,6	1,4	1,5	2,5
Projets à frais recouvrables liés aux ressources naturelles	---	0,1	0,1	---
Projets de partenariat public-privé	0,2	---	---	0,2
Projets internationaux	---	0,4	0,4	---
Rénovation de l'Ancienne Résidence du gouverneur	0,2	---	---	0,2
Sport scolaire pour les communautés actives	---	0,3	0,2	0,1
Strait Crossing Finance Inc.	---	0,1	0,1	---
	<u>118,4</u> \$	<u>65,2</u> \$	<u>62,6</u> \$	<u>121,0</u> \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 5 PLACEMENTS À COURT TERME

Les placements à court terme sont essentiellement composés de bons du Trésor avec des taux d'intérêt compris entre 0,98 % et 1,19 % et des dates d'échéance comprises entre le 9 avril et le 5 décembre 2013.

NOTE 6 OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements totaux futurs du capital et des intérêts de contrats de location-acquisition s'établissent à 1 394,8 millions de dollars (1 480,5 millions de dollars en 2012). Ce montant comprend le capital de 794,7 millions de dollars (821,8 millions de dollars en 2012) et les intérêts de 600,1 millions de dollars (658,7 millions de dollars en 2012).

Les paiements minimaux annuels du capital et des intérêts pour chacun des cinq prochains exercices s'établissent ainsi:

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2013-2014	89,5 \$
2014-2015	89,0
2015-2016	88,4
2016-2017	87,8
2017-2018	87,3

NOTE 7 ENTREPRISES PUBLIQUES

Une entreprise publique est une organisation responsable devant l'Assemblée législative qui est habilitée à passer des contrats en son nom propre, qui possède les pouvoirs financiers et opérationnels pour traiter des affaires, qui a pour activité principale de vendre des biens et des services à des clients ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale et qui peut, dans le cours normal de ses activités, assurer son fonctionnement et faire face à ses obligations grâce aux recettes provenant de sources ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici une liste des entreprises publiques qui sont incluses dans l'entité comptable provinciale comme le précise la note 1 afférente aux états financiers consolidés, avec les dates de fin d'exercice financier correspondantes. De plus, nous avons inclus de l'information sommaire concernant le groupe d'Énergie NB dans la partie narrative présentée à la suite du tableau ci-dessous. Les résultats financiers du groupe d'Énergie NB sont inclus dans les états financiers de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Société des alcools du Nouveau-Brunswick (Alcools)	31-03-13
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (Finances municipales)	31-12-12
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB)	31-03-13
Groupe Énergie NB	31-03-13
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (Valeurs)	31-03-13

Le tableau ci-après présente les données financières résumées de ces entreprises publiques.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	<u>Alcools</u>	<u>Finances municipales</u>	<u>CFENB</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Total</u>
<u>Actif</u>					
Espèces et quasi-espèces	3,4 \$	1,1 \$	0,2 \$	5,6 \$	10,3 \$
Débiteurs	5,0	3,3	852,8	0,1	861,2
Charges payées d'avance	0,4	---	---	---	0,4
Stocks	24,4	---	---	---	24,4
Placements	---	0,4	481,9	1,6	483,9
Charges reportées	0,2	---	---	---	0,2
Immobilisations	8,6	---	---	0,2	8,8
Effets à recevoir à long terme	---	838,0	3 963,4	---	4 801,4
Actif incorporel	1,4	---	---	---	1,4
Actif total	<u>43,4 \$</u>	<u>842,8 \$</u>	<u>5 298,3 \$</u>	<u>7,5 \$</u>	<u>6 192,0 \$</u>
<u>Passif</u>					
Créditeurs	14,9 \$	3,4 \$	754,8 \$	0,8 \$	773,9 \$
Recettes reportées	---	---	0,2	2,4	2,6
Autre passif à long terme	4,3	---	59,1	0,3	63,7
Dette à long terme	---	838,3	4 688,8	---	5 527,1
Fonds d'amortissement	---	---	(376,4)	---	(376,4)
Passif total	<u>19,2</u>	<u>841,7</u>	<u>5 126,5</u>	<u>3,5</u>	<u>5 990,9</u>
<u>Capitaux propres</u>					
Bénéfices non répartis	24,2	1,1	45,0	4,0	74,3
Autres éléments du résultat étendu accumulé	---	---	126,8	---	126,8
Capitaux propres totaux	<u>24,2</u>	<u>1,1</u>	<u>171,8</u>	<u>4,0</u>	<u>201,1</u>
Passif et capitaux propres totaux	<u>43,4 \$</u>	<u>842,8 \$</u>	<u>5 298,3 \$</u>	<u>7,5 \$</u>	<u>6 192,0 \$</u>
<u>Bénéfice net</u>					
Recettes	390,8	36,5	346,4	13,5 \$	787,2 \$
Charges	(226,7)	(2,5)	(80,1)	(5,6)	(314,9)
Intérêts et frais connexes	---	(34,1)	(248,5)	---	(282,6)
Bénéfice net	<u>164,1 \$</u>	<u>(0,1) \$</u>	<u>17,8 \$</u>	<u>7,9 \$</u>	<u>189,7 \$</u>

L'information financière relative aux entreprises publiques est préparée conformément aux normes comptables applicables pour chaque entité comptable en utilisant les conventions comptables appropriées compte tenu de leurs secteurs d'activité. Il est possible que ces conventions comptables ne soient pas conformes à celles appliquées par d'autres organisations de l'entité comptable provinciale.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Société des alcools du Nouveau-Brunswick

La Société des alcools du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick*. Son activité commerciale est l'achat, la distribution et la vente de boissons alcoolisées partout au Nouveau-Brunswick. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick a été constituée en vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*. Son rôle est de prêter des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales par l'entremise d'une autorité centrale d'emprunt. La province garantit toutes les dettes contractées par la Corporation. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick

La Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFENB) a été établie en vertu de la *Loi sur l'électricité*, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2004, elle est constituée en vertu de la *Loi sur les corporations commerciales* du Nouveau-Brunswick. La CFENB a pour mandat de gérer les éléments d'actif, les éléments de passif, les droits et les obligations qu'elle a reçus dans le cadre de la restructuration de la Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et de les aliéner ou de prendre à leur égard toute autre mesure qu'elle juge opportune.

La CFENB comptabilise les résultats financiers du Groupe d'Énergie NB suivant la méthode de comptabilisation à la valeur de consolidation. Les 481,9 millions de dollars figurant comme un investissement au bilan de la Corporation équivalent au montant du capital-actions du Groupe Énergie NB plus tous les gains enregistrés par le Groupe depuis le 30 septembre 2004. Le bénéfice net du Groupe Énergie NB figure comme un produit financier à l'état du résultat et de l'excédent (déficit) accumulé de la CFENB. Les gains et pertes interentreprises non réalisés sont éliminés.

Le résultat net de la CFENB a été réduit de 45,5 millions de dollars au titre de gains interentreprises non réalisés liées aux dépenses reportées conformément à la méthode comptable de réglementation des taux utilisée par le Groupe Énergie NB. En outre, les « autres éléments du résultat étendu » de la CFENB a augmenté de 30,5 millions de dollars à titre de rajustement pour tenir compte de la variation des gains non réalisés résultant de la constatation par le Groupe Énergie NB de l'actif qui consiste en « futurs paiements spéciaux tenant lieu d'impôts – autres éléments du résultat étendu ». La méthode précise d'inscription des coûts utilisée par le Groupe d'Énergie NB est décrite dans la *Loi sur l'électricité*.

Le montant de 3 963,4 millions de dollars présenté par la CFENB comme effets à recevoir à long terme est présenté par le groupe Énergie NB à titre de dettes à long terme. De plus, le gouvernement provincial a emprunté 4 685,4 millions de dollars du montant figurant à titre de dettes à long terme de la CFENB; cet emprunt est présenté dans l'état consolidé de la situation financière en réduction de la dette consolidée. Les états financiers de la Corporation ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes généralement reconnues et appliquées sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

Groupe Énergie NB

En 1920, la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick a été constituée à titre de société de la Couronne de la province du Nouveau-Brunswick par la promulgation de la *Loi sur l'énergie électrique* du Nouveau-Brunswick. Le 1^{er} octobre 2004, la *Loi sur l'électricité* a été proclamée par la province du Nouveau-Brunswick, ce qui a entraîné la réorganisation d'Énergie NB et la restructuration de l'industrie de l'électricité au Nouveau-Brunswick. Énergie NB a poursuivi ses activités sous le nom de Corporation de portefeuille Énergie Nouveau-Brunswick et compte quatre nouvelles filiales d'exploitation (groupe Énergie NB) qui ont commencé leurs activités à cette date.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Le groupe Énergie NB fournit un approvisionnement continu et suffisant en énergie afin de combler les besoins actuels et les développements à venir de la province, tout en préconisant l'économie et l'efficacité dans la distribution, l'approvisionnement, la vente et la consommation de l'énergie.

Les états combinés du groupe Énergie NB au 31 mars 2013 montrent un bénéfice net de 69 millions de dollars, les recettes totalisant 1 697 millions de dollars. La valeur totale des actifs s'élevait à 6 337 millions de dollars. De ce montant, 4 069 millions de dollars représentaient la valeur comptable nette des immobilisations corporelles. Les états montrent aussi des dettes totales de 5 733 millions de dollars, dont 3 730 millions de dollars sont des dettes à long terme et 192 millions de dollars venant à échéance au cours de l'exercice financier 2013-2014. Les états financiers de la Corporation ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes généralement reconnues et appliquées sur une base comparable à celle de l'exercice précédent.

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une société provinciale qui a été établie le 1^{er} juillet 2004 en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. L'objet de la commission est la réglementation du marché financier du Nouveau-Brunswick, y compris l'application de la Loi, du Règlement général ainsi que de ses propres règles. Les états financiers de la Corporation sont préparés conformément aux Normes internationales d'information financière.

NOTE 8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles comprennent les biens corporels acquis, construits, développés ou améliorés dont la durée de vie utile dépasse l'exercice financier et qui sont destinés à être utilisés de façon continue pour la production de biens ou la prestation de services.

Certains biens qui ont une valeur historique ou culturelle, y compris des œuvres d'art, des documents historiques et des objets historiques et culturels, ne sont pas comptabilisés comme des immobilisations corporelles. Les terrains servant de site pour une collection historique ont été évalués à 1 \$. Les éléments incorporels, ainsi que les éléments dont le gouvernement est titulaire du fait qu'ils ont été dévolus à l'État comme les terres de la Couronne, les forêts et les ressources minières, ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Les biens en construction sont amortis seulement une fois que le bien est disponible pour mis en service.

Le calcul des soldes d'ouverture comprend, lorsqu'ils sont connus, le total des acquisitions consigné dans les comptes publics de 1973 à 2004. Les coûts de surfacage sont inscrits séparément depuis 2005. Avant 2005, ils étaient compris dans les coûts relatifs aux routes et aux ponts.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative indiquée dans le tableau suivant. La moitié de l'amortissement annuel est imputée à l'année d'acquisition et à l'année de cession.

Les coûts à la fin de l'exercice des diverses catégories d'actifs au 31 mars 2013 comprennent les coûts des actifs en construction, qui ne sont pas amortis. Ces coûts sont les suivants : bâtiments et amélioration foncières (144,9 millions de dollars) ponts, routes et autoroutes, (264,6 millions de dollars), traversiers (1,1 million de dollars), systèmes de gestion des eaux (2,9 millions de dollars), matériel informatique (0,9 million de dollars), et logiciels (28 millions de dollars). Le matériel donné totalisant 0,2 million de dollars avait été acquis au courant de l'année et avait été inclus dans les coûts à la fin de l'exercice du matériel et outillage au 31 mars 2013.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions) 2013								2012	
	<u>Terrains</u>	<u>Bâtiments et améliorations foncières</u>	<u>Matériel et outillage</u>	<u>Traversiers</u>	<u>Véhicules et matériel lourd mobile</u>	<u>Autoroutes, Routes et ponts</u>	<u>Barrages et systèmes de gestion des eaux</u>	<u>Matériel informatique et logiciels</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Durée de vie utile estimative (années)	Indéfinie	20-40	5-15	40-50	5-20	20-50	20-50	5		
Coûts										
Coûts au début de l'exercice	345,9 \$	3 445,3 \$	707,5 \$	115,1 \$	251,7 \$	7 256,6 \$	40,3 \$	58,7 \$	12 221,1 \$	11 773,6 \$
Acquisitions	7,0	135,5	39,2	0,1	14,1	692,3	1,5	10,0	899,7	525,9
Cessions	---	(10,4)	(12,9)	---	(21,4)	---	(2,1)	---	(46,8)	(78,2)
Pertes de valeur	---	(0,5)	---	---	---	---	(8,2)	---	(8,7)	---
Coûts à la fin de l'exercice	352,9	3 569,9	733,8	115,2	244,4	7 948,9	31,5	68,7	13 065,3	12 221,3
Amortissement cumulé										
Amortissement cumulé au début de l'exercice	---	1 480,4	548,0	9,0	152,1	2 571,4	3,2	4,5	4 768,6	4 493,3
Charge d'amortissement	---	95,5	29,8	2,8	18,0	197,5	0,9	5,4	349,9	327,3
Cessions	---	(0,4)	(8,7)	---	(21,3)	---	(0,4)	---	(30,8)	(51,8)
Amortissement cumulé à la fin de l'exercice	---	1 575,5	569,1	11,8	148,8	2 768,9	3,7	9,9	5 087,7	4 768,8
Valeur comptable nette	352,9 \$	1 994,4 \$	164,7 \$	103,4 \$	95,6 \$	5 180,0 \$	27,8 \$	58,8 \$	7 977,6 \$	7 452,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 9 AUTORISATION D'EMPRUNTER

a) Solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province*

Le solde des emprunts autorisés en vertu de la *Loi sur les emprunts de la province* est le suivant :

		(millions)			
	Solde 2012	Emprunts autorisés au cours de l'exercice	Emprunts effectués au cours de l'exercice	Solde 2013	
<i>Loi sur les emprunts de 2010</i>	33,6	---	33,6	---	\$
<i>Loi sur les emprunts de 2011</i>	625,7	---	625,7	---	
<i>Loi sur les emprunts de 2012</i>	---	1 125,0	553,2	571,8	
	<u>659,3</u>	<u>1 125,0</u>	<u>1 212,5</u>	<u>571,8</u>	<u>\$</u>

En vertu de l'article 2 de la *Loi sur les emprunts de la province*, l'endettement temporaire maximal de la province s'établi à 2 200,0 millions de dollars. Au 31 mars 2013 les emprunts à court terme de la province s'élevaient à 1 371,5 millions de dollars.

En vertu du paragraphe 3(1) de la *Loi sur les emprunts de la province*, la province peut emprunter les sommes requises pour le remboursement, le refinancement ou le renouvellement de valeurs émises, ou pour le paiement d'un prêt ou d'une dette, dont le remboursement est garanti par la province. Cette autorisation s'ajoute aux autorisations mentionnées ci-dessus.

b) Emprunt par la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

En vertu de la *Loi sur la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick*, cette corporation a le pouvoir d'octroyer des fonds aux municipalités et aux entreprises municipales. Au 31 décembre 2012, la dette à long terme due par la Corporation se chiffrait à 838,3 millions de dollars. La province garantit cette dette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 10 DETTE CONSOLIDÉE

Le tableau d'échéance qui suit présente le détail du montant total de la dette consolidée de la province.

(millions)					
Exercice d'échéance	Eventail des taux d'intérêt (%)	Montant en devises	Dette consolidée totale	Corporation financière de l'électricité du Nouveau- Brunswick	Dette consolidée aux fins provinciales
2013-2014	6,8	200,0 \$ US	203,1	(101,6)	101,5
	3,4-8,5	1 099,4 \$ CAN	1 099,4	(220,0)	879,4
			<u>1 302,5</u>	<u>(321,6)</u>	<u>980,9</u>
2014-2015	4,5	550,0 \$ CAN	550,0	---	550,0
	Flottant	300,0 \$ CAN	300,0	---	300,0
			<u>850,0</u>	---	<u>850,0</u>
2015-2016	2,9	300,0 CHF	321,4	---	321,4
	0,0-8,8	727,0 \$ CAN	727,0	(400,0)	327,0
	Flottant	100,0 \$ CAN	100,0	(100,0)	---
			<u>1 148,4</u>	<u>(500,0)</u>	<u>648,4</u>
2016-2017	5,2	500,0 \$ US	584,8	---	584,8
	0,0-4,7	643,7 \$ CAN	643,7	(400,0)	243,7
			<u>1 228,5</u>	<u>(400,0)</u>	<u>828,5</u>
2017-2018	0,0-6,8	1 549,8 \$ CAN	<u>1 549,8</u>	<u>(420,0)</u>	<u>1 129,8</u>
2018-2019 et après	2,8-9,8	1 150,0 \$ US	1 134,6	(253,8)	880,8
	2,9-6,8	10 909,9 \$ CAN	10 909,9	(2 790,0)	8 119,9
			<u>12 044,5</u>	<u>(3 043,8)</u>	<u>9 000,7</u>
Dette consolidée totale			18 123,7	(4 685,4)	13 438,3
Moins: Dette émise au New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.			<u>100,5</u>	---	<u>100,5</u>
Dette consolidée avant placements du fonds d'amortissement			18 023,2	(4 685,4)	13 337,8
Moins: Placements du fonds d'amortissement			<u>4 332,2</u>	<u>(376,4)</u>	<u>3 955,8</u>
Dette consolidée impayée			<u>13 691,0 \$</u>	<u>(4 309,0) \$</u>	<u>9 382,0 \$</u>

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances maintient un fonds d'amortissement général pour le remboursement de la dette consolidée, soit à l'échéance, soit au rachat avant l'échéance. Au 31 mars 2013, les capitaux propres du fonds d'amortissement général cumulés pour le remboursement de la dette provinciale était de 3 955,8 millions de dollars (4 237,0 millions de dollars en 2012). Certains éléments d'actif de ce fonds sont des obligations et des débetures émises ou garanties par la province

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

du Nouveau-Brunswick. La valeur comptable nette de ces placements au 31 mars 2013 était de 2 040,8 millions de dollars (2 204,7 millions de dollars en 2012).

Étant donné que les entreprises publiques sont incluses dans l'entité comptable provinciale au moyen de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, la dette à long terme émise directement par ces entreprises n'est pas incluse dans le montant de la dette consolidée impayée. La note 7 afférente aux états financiers consolidés précise les dettes à long terme des entreprises publiques.

Les montants suivants, qui sont payables selon des ententes d'échange, sont compris dans le tableau d'échéance de la dette consolidée qui précède. Ils y sont exprimés dans les devises dans lesquelles ils sont payables selon chaque entente d'échange.

<u>Exercice d'échéance</u>	<u>Montant payable dans la devise d'origine</u>	<u>(millions)</u> <u>2013</u>	
		<u>Montant payable selon des ententes d'échange</u>	<u>Équivalent en \$ CAN</u>
2015-2016	300,0 CHF	321,4 \$ CAN	321,4 \$
2016-2017	500,0 \$ US	584,7 \$ CAN	584,7
2018-2019	750,0 \$ US	734,0 \$ CAN	734,0
2020-2021	50,0 \$ US	48,9 \$ CAN	48,9
2022-2023	100,0 \$ US	97,8 \$ CAN	97,8
			<u>1 786,8 \$</u>

Les ententes d'échange portent sur les taux d'intérêt et sur les devises.

Les versements estimatifs suivants devront être effectués au cours de chacun des cinq prochains exercices au fonds d'amortissement à l'égard des provisions de la dette actuelle :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2013-2014	126,5 \$
2014-2015	124,1
2015-2016	114,4
2016-2017	111,1
2017-2018	103,7

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 11 FRAIS DE LA DETTE

Les frais relatifs aux intérêts, aux opérations de change et à l'amortissement ainsi que les frais connexes totalisent 508,2 millions de dollars (473,8 millions de dollars en 2012) et sont répartis comme suit :

	(millions)	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Intérêts	853,8 \$	870,3 \$
Intérêts sur contrat de location-acquisition – Autoroute entre Fredericton et Moncton	46,9	48,6
Intérêts sur autres contrats de location-acquisition	8,8	9,0
Charges liées aux opérations de change	(19,3)	(22,3)
Amortissement des escomptes et des primes	4,2	4,6
Autres frais	0,8	0,9
	<u>895,2</u>	<u>911,1</u>
Recouvrements d'intérêts sur la dette contractée pour la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	<u>(234,9)</u>	<u>(249,3)</u>
Service de la dette publique	660,3	661,8
Gains du fonds d'amortissement	<u>(220,7)</u>	<u>(225,6)</u>
	439,6	436,2
Intérêts imputés au titre des régimes de retraite	62,7	32,0
Intérêt de la dette pour financer le portefeuille des prêts aux étudiants	5,9	5,6
	<u>508,2 \$</u>	<u>473,8 \$</u>

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 12 RÉGIMES DE RETRAITE

a) Description

Les employés du gouvernement provincial et de certaines autres entités ainsi que les membres de l'Assemblée législative ont droit à des prestations de retraite. Ces prestations sont versées en vertu des régimes énumérés ci-dessous.

<u>Nom du régime</u>	<u>Date de la dernière évaluation actuarielle pour fins comptables</u>
<i>Loi sur la pension de retraite dans les services publics (LPRSP)</i>	1 ^{er} avril 2012
<i>Loi sur la pension de retraite des enseignants (LPRE)</i>	1 ^{er} avril 2012
<i>Loi sur la Cour provinciale et Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale (juges)</i>	1 ^{er} avril 2012
<i>Loi sur la pension de retraite des députés et Loi sur la pension des députés (députés)</i>	1 ^{er} avril 2011
Régime à risques partagés des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP (hôpitaux – SCFP)	---
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (écoles – cadres)	31 décembre 2012
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick (SCFP 1253)	31 décembre 2012
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SCFP (SCFP 2745)	31 décembre 2012
<i>Loi sur l'Ombudsman (Ombudsman)</i>	---
Régime à risques partagés de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick (H - CES)	---
Régime de retraite des employés à temps partiel et saisonniers (temps partiel)	---
Programmes de retraite anticipée (retraite anticipée)	1 ^{er} avril 2012

Une caisse fiduciaire de retraite distincte du Fonds consolidé a été établie pour chacun de ces régimes de retraite, sauf dans le cas des régimes relevant de la *Loi sur la pension de retraite des députés*, de la *Loi sur la pension des députés*, de la *Loi sur l'Ombudsman* et des programmes de retraite anticipée.

Les charges de retraite et le passif associés aux employés d'Énergie NB qui cotisent au régime relevant de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* sont entièrement comptabilisés dans les états financiers d'Énergie NB, et les tableaux inclus dans la présente note ont été redressés en conséquence.

Les taux de cotisation et les prestations de base correspondant à chaque régime de retraite sont résumés ci-après. Les régimes sont décrits de façon détaillée dans les documents spécifiques se rapportant à chacun.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Prestations</u>				<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
LPRSP	5,80 %	7,50 %	Cotisations établies par un actuaire : montant requis pour couvrir le coût des prestations au titre des services rendus au cours de l'exercice plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service.	À 55 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
LPRE	7,30 %	9,00 %	Cotisations égales à celles de l'employé, plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 87, 35 années de service, ou à 65 ans avec 5 années de service; ou à 60 ans avec 20 années de service.	La somme de l'âge et des années de service est égale à 80, ou à 60 ans avec 5 années de service.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 4,75 %
Écoles – cadres	Il y a eu compression de ce régime. Il n'y a actuellement aucun cotisant.		s.o.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 3,00 %
SCFP 2745	5,00 %	6,50 %	Cotisations correspondant à 142,4 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	1,3 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>		<u>Employeur</u>	<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>		<u>Prestations Non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
SCFP 1253	5,50 %	7,00 %	Cotisations correspondant à 150,2 % de celles de l'employé plus des paiements spéciaux établis par un actuaire.	À 60 ans avec 5 années de service continu.	À 55 ans avec 5 années de service continu.	De 1,4 % à 2,0 % du traitement multiplié par le nombre d'années de service.	Jusqu'à concurrence de 2,00 %
Juges a) <i>Loi sur la Cour provinciale</i>	8,00 %	8,00 %	Déterminé par un actuaire en plus des paiements spéciaux déterminés eux aussi par un actuaire.	À 60 ans avec 25 années de service, ou à 65 ans avec 10 années de service.	s.o.	60 % du traitement. Intégration au RPC.	Jusqu'à concurrence de 6,00 %
b) <i>Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale</i>	8,00 %	8,00 %	Déterminé par un actuaire en plus des paiements spéciaux déterminés eux aussi par un actuaire.	À 60 ans avec 2 années de service.	Avec 2 années de service.	3 % par année de service jusqu'à concurrence de 65 % du traitement. Prestations non intégrées au RPC.	Jusqu'à concurrence de 5,00 %
Hôpitaux – SCFP	9,00 %	9,00 %	10,1 %	À 65 ans avec moins de cinq ans d'années de service continu ou deux ans de participation au régime H-SCFP, y compris tout régime remplacé.*	À 55 ans avec moins de cinq ans d'années de service continu ou deux ans de participation au régime H-SCFP, y compris tout régime remplacé.*	De 1,4 % à 1,75 % du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2,0 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Les dispositions relatives à l'indexation conditionnelle s'appliquent (aucun maximum).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

<u>Régime</u>	<u>Cotisations</u>			<u>Prestations</u>			<u>Indexation annuelle des prestations</u>
	<u>Gains jusqu'au MGAP</u>	<u>Gains supérieurs au MGAP</u>	<u>Employeur</u>	<u>Prestations Non réduites</u>	<u>Prestations réduites</u>	<u>Prestations de base</u>	
H – CES	7,8 %	7,8 %	7,8 %	À 65 ans avec cinq ans de service continu ou deux ans de participation au régime H-CES, y compris tout régime remplacé.**	À 55 ans avec cinq ans de service continu ou deux ans de participation au régime H-CES, y compris tout régime remplacé.**	De 1,3 % à 1,4% du traitement jusqu'à concurrence du MGAP et 2,0 % du montant qui dépasse le MGAP multiplié par le nombre d'années de service.	Les dispositions relatives à l'indexation conditionnelle s'appliquent (aucun maximum).
Temps partiel	2,00 %, 3,25 % ou 4,50 %	s.o.	Cotisations égales à celles de l'employé.	Âge normal de la retraite : 65 ans.	s.o.	Régime à cotisations déterminées	s.o.
Ombudsman	Il n'y a aucun participant actif à ce régime, qui existe uniquement pour verser les prestations aux anciens ombudsmans ou à leurs bénéficiaires. Désormais, l'ombudsman peut adhérer à l'un ou l'autre des régimes visant les juges ou au Régime de la LPRSP.						
Retraite anticipée	Le gouvernement a des obligations découlant de diverses mesures de retraite anticipée.						

* Le régime remplacé comprend le régime de pension des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick membres du SCFP, le régime de retraite des employés à temps partiel et le régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.

** Le régime remplacé comprend le régime de pension de certains employés syndiqués des hôpitaux du Nouveau-Brunswick, le régime de retraite des employés à temps partiel et le régime de retraite des employés des hôpitaux du Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

Députés

- a) Régime de pension de retraite des députés
Ce régime vise les membres de l'Assemblée législative qui étaient députés avant la promulgation de la *Loi sur la pension des députés*.
Les participants au régime versent 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 6 % du traitement du ministre.
Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés plus les intérêts.
Les participants au régime sont admissibles à des prestations de retraite non réduites des députés dès qu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service.
Les participants au régime sont admissibles à des prestations de retraite des ministres dès qu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins dix sessions de service et six mois de service à titre de ministre.
Les prestations de retraite de base des députés équivalent à 3 % de l'indemnité moyenne, multipliée par le nombre de sessions.
Les prestations de base des ministres correspondent à 3 % de leur traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre.
- b) Régime de pension des députés
Les participants au régime versent le moindre de : a) 9 % de l'indemnité accordée aux députés et 9 % du traitement accordé au ministre ou de b) le montant maximal déductible à titre de cotisations à un régime de pension agréé aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.
Le gouvernement verse la différence entre les prestations de retraite et les cotisations des députés, plus les intérêts.
Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite de base et supplémentaires non réduites des députés à l'âge de 60 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins huit sessions de service.
Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite non réduites des ministres à l'âge de 60 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins 8 sessions de service et six mois de service à titre de ministre.
Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite de base et supplémentaires réduites des députés à l'âge de 55 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins huit sessions de service.
Les participants au régime sont admissibles aux prestations de retraite réduites des ministres à l'âge de 55 ans, lorsqu'ils ne sont plus députés et qu'ils comptent au moins huit sessions de service et six mois de service à titre de ministre.
Les prestations de retraite de base des députés correspondent à 2 % de l'indemnité moyenne, multipliée par le nombre de sessions de service. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des députés.
Les prestations de base des ministres correspondent à 2 % de leur traitement moyen, multiplié par le nombre d'années de service à titre de ministre. L'allocation supplémentaire correspond à 50 % de la pension de base des ministres.

MGAP

Maximum des gains annuels ouvrant droit à pension

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

b) Passif net au titre des régimes de retraite

Sauf dans le cas des régimes de retraite H-CES et H-SCFP et du régime à temps partiel, le gouvernement provincial est responsable de tout excédent des prestations constituées sur l'actif des caisses de retraite. Les régimes de retraite H-CES et H-SCFP sont des régimes à risques partagés et les obligations de la province liées à ces régimes sont détaillées à la Section c) ci-dessous. Le régime à temps partiel est un régime à cotisations déterminées. Pour la province, l'obligation liée à ce régime est limitée à ses cotisations annuelles.

La valeur des prestations accumulées dans tous les régimes de pension à prestations déterminées excède la valeur de l'actif donnant lieu à un passif actuariel au titre des régimes de retraite de 852,7 millions de dollars (643,6 millions de dollars en 2012). Le calcul de ce passif comprend les estimations des activités à venir et la valeur marchande de l'actif, laquelle peut être volatile. Les résultats réels peuvent être différents des estimations utilisées, créant un besoin pour de futurs rajustements. Ces rajustements sont amortis en charge sur la durée estimative du reste de la carrière active des employés étant donné leur nature provisoire et car d'autres rajustements surviendront probablement. Actuellement, les rajustements non amortis s'élèvent à 1 002,2 millions de dollars (903,1 millions de dollars en 2012). Le passif net au titre des régimes de retraite, après avoir tenu compte des rajustements non amortis, affiche un solde de 149,5 millions de dollars (259,5 millions de dollars en 2012). Le solde net, qui figure dans l'état consolidé de la situation financière, tient compte de la méthode comptable du report et de l'amortissement des rajustements. Ce solde ne représente pas le passif actuariel au titre des régimes de retraite.

Le montant estimatif de la part provinciale du passif net au titre des régimes de retraite est fondé sur des évaluations actuarielles à des fins de comptabilité qui utilisent la méthode des unités de crédit projetées, calculée aux dates susmentionnées. Cette méthode permet d'obtenir la valeur actualisée estimative des prestations de retraite à la date d'évaluation, selon la période de service des employés. Ces évaluations actuarielles reposaient sur certaines hypothèses concernant des événements futurs tels que les taux de rendement de l'actif, les augmentations salariales, le roulement du personnel et la mortalité. La section d) de la présente note énumère certaines hypothèses actuarielles utilisées. La section e) donne certains renseignements au sujet des participants aux régimes.

c) Régimes de retraite à risques partagés

Durant l'année, les régimes de retraite de la province pour Certains employés syndiqués des hôpitaux (H-CES) et pour les employés des hôpitaux du Syndicat canadien de la fonction publiques (H-SCFP) ont été convertis au Modèle de régime à risques partagés (MRRP). La province a comptabilisé ces régimes selon la comptabilité de pension à cotisations déterminées et à ce titre les cotisations versées par la province aux termes de ces régimes sont incluses dans les charges de retraite. Conformément à la comptabilité de pension à cotisations déterminées, aucun actif ou passif de retraite, aucune distribution ni aucune plus ou moins-value sur placements ne figurent dans ces états.

Des modifications ont été apportées aux précédents régimes H-CES et H-SCFP visant à relever l'âge de la retraite, à introduire l'indexation conditionnelle et à établir des cotisations à un niveau offrant une forte probabilité d'atteindre les objectifs du régime.

Les cotisations des employeurs et des employés sont définies dans la politique de financement du régime. Les régimes H-SCFP et H-CES permettent une variabilité définie et limitée dans les exigences de contribution des deux parties selon le niveau de financement du régime. Advenant que le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants, tel que défini dans la *Loi sur les prestations de pension*, est inférieur à 100 % pour deux fins d'années consécutives, l'augmentation de la cotisation de l'employeur est limitée à la moitié d'1 % de la liste de paie des participants actifs des régimes. Ce qui se serait chiffré en 2013 à 1,63 millions de dollars pour H-SCFP et à 2,8 millions de dollars pour H-CES.

L'augmentation des cotisations constitue le premier mécanisme d'un plan de redressement du déficit de financement qui est destiné à assurer la continuité des régimes. D'autres mécanismes comportent des modifications aux règles de la retraite anticipée, des réductions aux accumulations de prestations au titre des services futurs et, en dernier recours, la réduction des prestations de base pour tous les participants au titre des

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

le 31 mars 2013

services passés et futurs. Le plan de redressement du déficit de financement précise l'ordre de priorité selon lequel s'appliquent ces mécanismes.

Les régimes H-CES et H-SCFP ont également des plans d'utilisation du financement excédentaire qui établissent les mesures qui pourraient être prises lorsque le coefficient de capitalisation du groupe avec entrants dépasse 105 %. Ces mécanismes comportent l'annulation de toute réduction antérieure des prestations accessoires et des prestations de base, la disposition d'indexation, l'établissement de fonds de réserve, l'amélioration des prestations et la limitation des réductions de cotisation à 1 % de la liste de paie des participants actifs à la fois pour les employeurs et les employés. Le plan d'utilisation du financement excédentaire spécifie la part des fonds excédentaires pouvant être utilisée et en précise l'ordre de priorité.

Les régimes H-CES et H-SCFP qui fonctionnent dans le cadre du MRRP sont administrés par un conseil des fiduciaires. La province et les syndicats nomment un nombre de fiduciaires égal. La province n'a de droits sur aucun actif ou surplus du régime, de même qu'elle n'a aucune obligation juridique au-delà des cotisations requises en fonction de la politique de financement du plan.

En 2013, la province a consigné les transactions relatives à ces régimes en utilisant la comptabilité de pension à cotisations déterminées. Ce traitement a été adopté du fait du niveau défini de cotisation à variabilité limitée, de la séparation légale entre la province et les actif et passif des régimes et du fait que les prestations, incluant l'indexation, les autres prestations accessoires et les prestations de base, ne sont pas garanties aux termes de ces régimes.

Les dispositions législatives et les dispositions spécifiques aux documents des régimes de pension constituaient les principaux points examinés dans le cadre de l'évaluation du traitement des régimes à risques partagés H-SCFP et H-CES en tant que régimes à cotisations déterminées. Ces documents et ces législations ont été évalués régime par régime car ils peuvent varier d'un régime de retraite à l'autre. La détermination du modèle comptable a exigé un jugement professionnel de niveau élevé.

La province reconnaît que le MRRP constitue un modèle de régime de retraite unique au Canada et qu'à ce titre ce modèle pourrait ne pas avoir été envisagé dans la conception des normes comptables actuelles. La province continuera de suivre l'évolution des normes comptables applicables lors de son évaluation du traitement comptable le plus approprié pour les régimes fonctionnant dans le cadre du MRRP.

d) Données récapitulatives sur les régimes de retraite

Les détails du passif net au titre des régimes de retraite, des rajustements non amortis, des charges de retraite et de la variation de la dette au titre des régimes de retraite sont précisés dans le tableau ci-après. Les prestations constituées estimatives et la valeur de l'actif des régimes mentionnés ont été mises à jour à la fin du dernier exercice du régime de retraite en question. Cette information est fondée sur une extrapolation des hypothèses actuarielles et sur les niveaux actuels des cotisations. La fin d'exercice des régimes visant les employés des hôpitaux et des districts scolaires est le 31 décembre. Pour tous les autres régimes, c'est le 31 mars.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

Données récapitulatives sur les régimes
de retraite

	(millions)												2012	
	2013													
	LPRSP	LPRE	Juges	Députés	É – cadr.	SCFP 1253	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.		Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	4 289,0 \$	4 378,3 \$	52,2 \$	62,5 \$	16,4 \$	292,1 \$	67,5 \$	---	---	---	---	160,3 \$	9 318,3 \$	8 895,7 \$
Pertes (gains) actuarielles	302,3	108,1	4,7	---	---	(8,8)	(2,9)	---	---	---	---	56,4	459,8	89,3
Prestations constituées	128,8	86,3	2,4	2,6	---	8,1	1,9	---	---	---	---	---	230,1	216,0
Intérêts	316,2	306,2	3,1	2,8	1,0	19,2	4,4	---	---	---	---	7,4	660,3	610,9
Paiements et remboursements en vertu d'ententes de réciprocité	3,2	3,1	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	6,3	3,8
Versements de prestations	(227,8)	(263,6)	(1,3)	(3,0)	(1,1)	(15,0)	(2,5)	---	---	---	---	(13,9)	(528,2)	(497,4)
Obligation au titre des prestations constituées	4 811,7	4 618,4	61,1	64,9	16,3	295,6	68,4	---	---	---	---	210,2	10 146,6	9 318,3
Actif du régime au début de l'exercice	4 135,2	4 168,5	31,2	---	9,5	249,1	55,4	---	25,8	---	---	---	8 674,7	8 387,0
Gains (pertes) actuariels	77,9	76,7	0,5	---	(0,3)	9,5	1,7	---	---	---	---	---	166,0	(191,5)
Rendement de l'actif du régime	285,7	286,9	2,2	---	0,6	17,2	3,9	---	---	---	---	---	596,5	577,7
Cotisations de l'employeur	129,3	143,4	0,5	---	---	8,1	2,1	---	---	---	---	---	283,4	274,1
Cotisations des employés	57,7	47,8	0,4	---	---	3,6	0,9	---	---	---	---	---	110,4	108,1
Versements de prestations	(227,8)	(263,6)	(1,3)	---	(1,1)	(15,0)	(2,5)	---	---	---	---	---	(511,3)	(480,7)
Rajustement dû au conversion du plan	---	---	---	---	---	---	---	---	(25,8)	---	---	---	(25,8)	---
Actif du régime	4 458,0	4 459,7	33,5	---	8,7	272,5	61,5	---	---	---	---	---	9 293,9	8 674,7
Provision actuariel au titre du régime de retraite	353,7	158,7	27,6	64,9	7,6	23,1	6,9	---	---	---	---	210,2	852,7	643,6
Rajustements non amortis, début de l'exercice	(293,9)	(532,6)	(2,6)	(6,0)	---	(52,2)	(15,8)	---	---	---	---	---	(903,1)	(728,6)
Nouveaux rajustements	(224,4)	(31,5)	(4,2)	---	(0,3)	18,2	4,6	---	---	---	---	(56,4)	(294,0)	(281,0)
Amortissement	53,8	74,0	1,2	0,9	0,3	6,7	1,6	---	---	---	---	56,4	194,9	106,5
Rajustements non amortis	(464,5)	(490,1)	(5,6)	(5,1)	---	(27,3)	(9,6)	---	---	---	---	---	(1 002,2)	(903,1)
Passif net au titre des régimes de retraite	(110,8) \$	(331,4) \$	22,0 \$	59,8 \$	7,6 \$	(4,2) \$	(2,7) \$	---	---	---	---	210,2 \$	(149,5) \$	(259,5) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)												2012	
	2013													
	LPRSP	LPRE	Juges	Députés	É – cadr.	SCFP 1253	SCFP 2745	Ombud	H – SCFP	H – CES	Temps partiel	Retr. antic.	Total	Total
Charges														
Part de l'employeur des prestations constituées	62,0 \$	41,3 \$	2,0 \$	2,1 \$	---	4,4 \$	1,0 \$	0,1 \$	27,5 \$	32,7 \$	4,3 \$	---	177,4 \$	148,9 \$
Intérêts	29,4	19,3	0,9	2,8	0,4	2,0	0,5	---	---	---	---	7,4	62,7	32,0
Amortissement des rajustements	53,8	74,0	1,2	0,9	0,3	6,7	1,6	---	---	---	---	56,4	194,9	106,5
Modification de l'ajustement d'évaluation	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---
Charges de retraite totales	145,2	134,6	4,1	5,8	0,7	13,1	3,1	0,1	27,5	32,7	4,3	63,8	435,0	287,4
Cotisations de l'employeur	¹ 115,9	143,2	0,5	2,5	---	8,1	2,1	0,1	27,5	32,7	4,3	13,9	350,8	327,0
Rajustement dû au conversion du plan	---	---	---	---	---	---	---	---	(25,8)	---	---	---	(25,8)	---
Changements au passif net au titre des régimes de retraite	29,3 \$	(8,6) \$	3,6 \$	3,3 \$	0,7 \$	5,0 \$	1,0 \$	---	25,8 \$	---	---	49,9 \$	110,0 \$	(39,6) \$

¹ Comprend uniquement les cotisations provenant du Fonds consolidé et des entités consolidées.

² La province n'a aucune obligation autre que la cotisation annuelle de l'employeur relativement aux régimes suivants : Ombudsman, H-SCFP, H-CES et Temps partiel.
Par conséquent, aucune information concernant l'actif et le passif de ces régimes n'est présentée ci-dessus.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

e) Hypothèses actuarielles

Le calcul des obligations du gouvernement découlant des régimes de retraite des employés et des charges de retraite relatives est fondé sur des hypothèses actuarielles à long terme, sauf dans le cas du régime des députés pour lequel on utilise des hypothèses à court et à long terme. De plus, les hypothèses relatives à l'augmentation de salaire ont été affinées en raison du gel des salaires imposé à court terme.

Le tableau ci-dessous présente les hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles.

<u>Régime</u>	<u>Taux de rendement de l'actif (%)</u>	<u>Inflation (%)</u>	<u>Taux de relèvement de pension après la retraite (%)</u>
LPRSP	6,96	2,50	2,30 à 2,40
LPRE	6,96	2,50	2,20 à 2,40
Juges	6,96	2,50	2,30 à 2,40
Écoles – cadres	6,96	2,50	2,10
SCFP 1253	6,96	2,50	2,00
SCFP 2745	6,96	2,50	2,00
Députés	4,53	2,50	2,30 à 2,40

Hypothèses relatives au salaire annuel et à l'augmentation de salaire (%) (exclut l'échelle de promotion)

	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>
LPRSP	2,0 %	2,0 %	2,0 %	3,0 %	3,0 %
LPRE	0,0 %	2,0 %	2,0 %	3,0 %	3,0 %
Juges	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %	4,0 %
Écoles – cadres	2,0 %	2,0 %	2,0 %	3,0 %	3,0 %
SCFP 1253	2,0 %	2,0 %	2,0 %	3,0 %	3,0 %
SCFP 2745	2,0 %	2,0 %	2,0 %	3,0 %	3,0 %
Députés	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %	3,0 %

Ces hypothèses ont été utilisées pour déterminer le montant des obligations du gouvernement découlant des prestations de retraite à payer et la valeur des prestations accumulées par les employés au cours de l'exercice financier, et elles sont basées sur les meilleures estimations de la direction. Différentes hypothèses ont servi à déterminer les niveaux appropriés des cotisations des employés et de l'employeur qui sont nécessaires pour couvrir le coût estimatif des régimes de retraite.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

f) Données sur les participants

Le tableau suivant présente des données au sujet des participants à chaque régime.

Régime	Durée moyenne estimative des années de service restantes	Nombre de cotisants actifs	Nombre de pensionnés	Rémunération annuelle moyenne des cotisants	Pension annuelle moyenne
LPRSP	14	19 426	14 097	62 161 \$	21 423 \$
LPRE	16	9 911	8 605	72 990	30 944
Juges	6	30	29	205 520	47 458
Écoles – cadres	---	s.o.	99	s.o.	12 161
SCFP 1253	8	2 145	1 466	32 441	10 277
SCFP 2745	9	1 015	364	29 636	7 204
Députés	10				
Députés		54	88	85 000	27 670
Ministres		22	38	51 544	6 094

Le régime de pension des députés prévoit une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de député, ainsi qu'une prestation basée sur le nombre d'années de service et le traitement à titre de ministre. Aussi, tous les ministres sont inclus comme député.

NOTE 13 OBLIGATION AU TITRE DES CONGÉS DE MALADIE

Les employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick qui travaillent à temps plein et à temps partiel dans des ministères, des districts scolaires et d'autres organismes reçoivent des congés de maladie qui s'accumulent à un taux différent selon le groupe. Les heures non utilisées peuvent être reportées pour un congé payé à venir, jusqu'aux montants maximums déterminés à l'avance. Il s'agit d'un programme non capitalisé sans actifs précis distincts pour répondre aux obligations lorsqu'elles sont dues. Les estimations actuarielles de cette obligation future ont été effectuées et constituent l'élément de base de l'obligation estimative dans les présents états financiers consolidés. La dernière évaluation actuarielle a été calculée au 31 mars 2013 pour les employés des ministères et des districts scolaires et entre le 1^{er} janvier 2011 et le 31 mars 2012 pour les employés des autres organismes.

Voici les hypothèses économiques et démographiques importantes qui ont été utilisées dans les évaluations actuarielles :

Taux d'escompte : Équivaut au taux d'intérêt créditeur à long terme du gouvernement provincial, qui était de 3,39 % au 31 mars 2013 et de 3,52 % au 31 mars 2012.

Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (années) : 9,4 à 18

Taux d'augmentation des salaires :
 À court terme À long terme
 De 0 % à 3 % 3,0%

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

Le tableau suivant présente l'obligation au 31 mars :

	(millions)				
	2013			2012	
	Ministères	Districts scolaires	Autres organismes	Total	Total
Obligation au titre des prestations constituées au début de l'exercice	53,9 \$	64,5 \$	100,3 \$	218,7 \$	205,8 \$
Pertes (gains) actuarielles	0,5	0,6	(0,8)	0,3	8,0
Prestations constituées	6,1	6,4	13,6	26,1	23,6
Intérêts	1,9	2,2	3,6	7,7	9,2
Versements de prestations	(6,9)	(8,1)	(12,8)	(27,8)	(27,9)
Obligation au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	55,5	65,6	103,9	225,0	218,7
Rajustements non amortis					
Solde d'ouverture	(3,7)	(5,1)	(0,8)	(9,6)	(1,8)
Nouveaux rajustements	(0,5)	(0,6)	1,1	---	(8,0)
Amortissement	0,3	0,4	(1,1)	(0,4)	0,1
Solde de clôture des rajustements non amortis	(3,9)	(5,3)	(0,8)	(10,0)	(9,7)
Total de la provision au titre des prestations	51,6 \$	60,3 \$	103,1 \$	215,0 \$	209,0 \$

Les autres organismes comprennent le Réseau de santé Horizon, le Réseau de santé Vitalité, le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, le New Brunswick Community College, Service Nouveau-Brunswick, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle NB et FacilicorpNB Ltd./Ltée.

NOTE 14 PASSIF ÉVENTUEL

a) Prêts garantis

En vertu de diverses lois, la province a garanti les prêts accordés à certaines entités à l'extérieur de l'entité comptable provinciale. Au 31 mars 2013, le passif éventuel total relatif à ces garanties s'élevait à 90,3 millions de dollars (107,3 millions de dollars en 2012), dont 43,5 millions de dollars ont été comptabilisés à titre d'éléments de passif dans l'état consolidé de la situation financière de la province (58,2 millions de dollars en 2012).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)	
	<u>Limite autorisée</u>	<u>Passif éventuel</u>
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	6,5 \$	6,2 \$
<i>Loi sur la Société de développement régional</i>	1,6	1,6
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	9,7	9,6
<i>Loi sur le développement économique</i>	77,6	67,5
<i>Loi sur les foyers de soins</i>	5,1	5,1
<i>Loi sur les mesures destinées à encourager l'élevage du bétail</i>	0,5	0,3
		<u>90,3</u>
Moins : Montant inclus dans la provision pour pertes (tableau 8)		<u>43,5</u>
		<u><u>46,8</u></u> \$

b) Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

La Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. La province garantit le remboursement du capital et des intérêts de tout emprunt par la corporation. En cas de défaut de paiement, la province recouvre les sommes de la municipalité en défaut ou de la municipalité en défaut qui a garanti le paiement des sommes dues à la corporation par l'entreprise municipale en défaut. Au 31 décembre 2012, la dette impayée totale sous forme de débetures s'élevait à 838,3 millions de dollars (804,3 millions de dollars en 2011).

c) Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick

La Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick garantit le remboursement des dépôts faits auprès des caisses populaires et des *credit unions* du Nouveau-Brunswick. La Société est comprise dans l'entité comptable de la province décrite à la note 1. Au 31 décembre 2012, les dépôts dans les caisses populaires et les *credit unions* se chiffraient au total à 3,5 milliards de dollars (3,3 milliards de dollars en 2011). De plus, la Société a garanti les pertes spécifiques jusqu'à 2,0 millions de dollars.

d) Gestion provinciale Ltée

Gestion provinciale Ltée (GPL) appartient entièrement au gouvernement provincial et est responsable de l'administration des investissements dans des projets de développement industriel. GPL est comprise dans l'entité comptable de la province tel qu'indiqué à la note 1. Toute perte encourue sur des emprunts garantis par GPL sera assumée par la province. Au 31 mars 2013, les garanties d'emprunts totalisaient 11,3 millions de dollars.

e) Responsabilité environnementale

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a assumé la responsabilité en cas de réclamation et de protection de l'environnement du site d'exploitation minière de Restigouche. Le bien ne présente aucune menace imminente à l'environnement, ni à la santé, car il est continuellement surveillé et géré. Le gouvernement provincial détient actuellement un cautionnement en espèces de 1,2 million de dollars pour l'assainissement du site. Le coût prévu pour terminer la remise en état complète de ce site s'élève à 4,3 millions de dollars en plus de la garantie en place. Aucune décision n'a été prise pour le moment quant à la remise en état complète du site.

GPL est responsable de l'assainissement du bien à Miramichi qui n'a pas été évalué. La responsabilité future pour tous les coûts afférents à l'assainissement ne peut être déterminée à l'heure actuelle.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

f) Assurances

La province ne souscrit pas à des assurances de responsabilité civile ni à des assurances de biens pour ses immobilisations, sauf dans quelques circonstances précises. Toute réclamation fondée de dommages-intérêts présentée contre la province et tout remplacement de biens perdus ou endommagés sont passés en charges durant l'exercice au cours duquel le règlement ou le remplacement a lieu.

g) Poursuites judiciaires

La province du Nouveau-Brunswick est impliquée dans diverses procédures judiciaires découlant des activités gouvernementales. Des sommes s'élevant en tout à 20,3 millions de dollars ont été comptabilisées dans les présents états financiers consolidés et représentent la meilleure estimation, de la part de la direction, des pertes éventuelles pouvant découler de ces poursuites judiciaires. La province du Nouveau-Brunswick est également mise en cause dans diverses poursuites judiciaires aux résultats imprévisibles.

NOTE 15 ENGAGEMENTS

a) Contrats de location-exploitation

Le total des paiements minimaux futurs exigibles en vertu de divers contrats de location-exploitation de locaux et de matériel, y compris ceux touchant les entreprises publiques, s'élève à 500,1 millions de dollars (691,7 millions de dollars en 2012). Les paiements minimaux annuels pour chacun des cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

<u>Exercice financier</u>	<u>(millions)</u>
2013-2014	92,1 \$
2014-2015	74,1
2015-2016	64,6
2016-2017	64,0
2017-2018	44,5

b) Foyers de soins

Le ministère du Développement social prévoit dans son budget de fonctionnement annuel des fonds pour le remboursement de la dette à long terme approuvée de certains foyers de soins. Le ministère finance les foyers de soins au moyen de subventions qui comblent la différence entre les dépenses de fonctionnement et les recettes provenant d'autres sources.

Au 31 mars 2013, la dette totale à long terme de ces foyers de soins se chiffrait à environ 359,3 millions de dollars (298,7 millions de dollars en 2012). De cette somme, la province a émis des garanties totalisant environ 5,1 millions de dollars (5,7 millions de dollars en 2012), un montant compris dans le passif éventuel.

c) Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick

En août 2013, la Société des loteries de l'Atlantique a notifié la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) que les déficits des bénéfices non répartis seraient recouverts auprès des actionnaires par des retenues sur les distributions des bénéfices qui commenceraient en septembre 2013 et se termineraient en 2019. Pour la SLJNB, l'incidence sur les distributions des bénéfices à venir est une diminution de 20 900 022 \$.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

d) Obligations contractuelles

La nature des activités du gouvernement donne lieu à des obligations et à des contrats pluriannuels importants. Actuellement, la province a des engagements contractuels non réglés de 3 824,6 millions de dollars. Les ententes et les engagements importants sont les suivants :

	(millions)
Entités du Fonds consolidé	2 238,1 \$
Autre entités du gouvernement	1 586,5

Les engagements et accords importants comprennent les suivants :

Entités du Fonds consolidé

	2014	2015	2016	2017	2018+	Totaux
Éducation et Développement de la petite enfance						
Autres services d'exploitation - Éducation	5,4 \$	2,4 \$	0,5 \$	--- \$	--- \$	8,3 \$
Environnement et Gouvernements locaux						
Fonds de transfert de la taxe fédérale sur l'essence	15,7	---	---	---	---	15,7
Finances						
Initiative de renouvellement du Système d'évaluation et d'imposition foncières	0,3	0,3	0,1	---	---	0,7
Services de gestion des projets, commercialisation, Web et dotation en personnel	0,5	0,1	---	---	---	0,6
Santé						
Services de santé généraux	21,7	13,1	8,6	6,8	4,7	54,9
Communautés saines et inclusives						
Mieux-être - contrat de communications en marketing	0,3	---	---	---	---	0,3
Affaires intergouvernementales						
Congrès mondial acadien de 2014	0,8	0,4	---	---	---	1,2
Ressources naturelles						
Diverses ententes dans le cadre de la gestion des ressources naturelles	0,7	0,7	0,7	---	---	2,1
Sécurité publique						
Entente sur les services de police publics (LPRSP)	73,6	73,6	73,6	73,6	1 104,0	1 398,4
Tourism, Patrimoine et Culture						
Contrat de services de publicité, publication, logiciels et Web	7,7	7,0	5,8	5,7	5,7	31,9
Fonds Chantiers Canada - Le Village Historique Acadien	0,4	---	---	---	---	0,4
Transports et Infrastructure						
Divers projets d'immobilisations	133,2	204,8	10,7	7,8	139,1	495,6
Accord d'exploitation - Projet de services de traversiers des îles Fundy	13,8	14,1	14,5	14,9	170,7	228,0
Réseau routier national	16,6	---	---	---	---	16,6
Ponts permanents et routes	14,9	6,6	---	---	---	21,5
Total partiel	305,6	323,1	114,5	108,8	1 424,2	2 276,2
Contributions en capital de sources extérieures	32,4	5,7	---	---	---	38,1
Total	273,2 \$	317,4 \$	114,5 \$	108,8 \$	1 424,2 \$	2 238,1 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

Autre entités du gouvernement

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018+</u>	<u>Totaux</u>
Ambulance N-B						
Gestion des services d'ambulance par l'intermédiaire de SMU NB	28,5 \$	28,5 \$	28,5 \$	28,5 \$	--- \$	114,0 \$
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick						
Ententes pour les fournisseurs de programmes et de services	1,5	---	---	---	---	1,5
Fundy Trail Development Authority						
Route d'accès du sentier Fundy	1,8	1,8	---	---	---	3,6
New Brunswick Community College						
Développement économique et innovation NBCC Miramichi	4,0	1,3	---	---	---	5,3
Société de voirie du Nouveau-Brunswick						
Entretien et réparation de la route entre Fredericton et Moncton	22,9	13,5	30,6	11,9	8,5	87,4
Entretien et réparation de la route transcanadienne à partir de la frontière du Québec jusqu'à Longs Creek	21,8	22,3	22,7	23,3	458,4	548,5
Entretien et réparation de la porte d'entrée de la Route 1	20,6	21,0	21,5	22,0	671,1	756,2
Société de développement régional						
Ententes Canada - Nouveau-Brunswick	53,4	6,8	0,4	---	---	60,6
Initiative de développement régional et communautaire	9,3	0,1	---	---	---	9,4
Total partiel	163,8	95,3	103,7	85,7	1 138,0	1 586,5
Contributions en capital de sources extérieures	---	---	---	---	---	---
Total	163,8 \$	95,3 \$	103,7 \$	85,7 \$	1 138,0 \$	1 586,5 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 16 PUBLICATIONS D'INFORMATIONS PAR SECTEUR

La note 16 vise à fournir des informations additionnelles sur les recettes et les charges de la province par secteur. Les secteurs ont été définis en fonction des rapports de responsabilisation et de contrôle entre le gouvernement et les divers organismes compris dans l'entité comptable. Bien que le gouvernement exerce un contrôle sur toutes les entités comprises, il existe divers niveaux d'obligation de rendre compte. Les secteurs sont définis ainsi : les ministères et certains organismes; les régies régionales de la santé; les autres sociétés de la Couronne et organismes. Une colonne pour les éliminations intercomptes est ajoutée afin d'éliminer la double comptabilisation entre les colonnes et d'assurer la concordance avec l'état consolidé des résultats. Ces éléments ont atteint une valeur de 7,2 millions de dollars au cours de l'exercice 2013 (19,1 millions de dollars en 2012). Les éliminations entre le gouvernement provincial et les entités influent sur les comptes d'actif et de passif en ce qui a trait aux immobilisations corporelles et aux contributions reportées de la province.

Le secteur des ministères et de certains organismes représente le groupe qui rend le plus directement des comptes au Conseil de gestion et au Cabinet. Le secteur comprend tous les ministères responsables tels que Santé, Éducation et Transports ainsi que les organismes suivants : l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick, Atlantic Education International Inc., la Société de développement régional, la Société de voirie du Nouveau-Brunswick, la Société d'habitation du Nouveau-Brunswick, le Fonds en fiducie pour l'avancement du sport et le Fonds en fiducie pour l'avancement des arts, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick; la Société de l'inclusion économique et sociale, la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, et le Fonds en fiducie pour l'environnement.

Les régies régionales de la santé sont présentées séparément en raison de l'ampleur de leurs activités et du fait qu'elles sont quelque peu soustraites au contrôle quotidien du Conseil de gestion et du Cabinet.

Le secteur des autres sociétés de la Couronne et organismes jouit aussi d'une certaine indépendance quant aux activités courantes, bien qu'il soit tout de même sous le contrôle du gouvernement en vertu des critères en matière de contrôle établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Les organismes compris dans ce secteur sont : la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick, la Société des alcools du Nouveau-Brunswick, la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick, le groupe des entreprises Énergie NB et la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Sont également comprises dans les autres organismes les entités suivantes, qui sont consolidées dans les états financiers de la province : Algonquin Golf Limited, Algonquin Properties Limited, Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick; la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick, le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick, FacilicorpNB Ltée, Forest Protection Limited, Gestion provinciale Ltée, Investir NB, New Brunswick Community College, New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd., la Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick, la Société de Kings Landing, la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick, Recycle Nouveau-Brunswick et Services Nouveau-Brunswick.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
le 31 mars 2013

(millions)

	<u>Ministères</u>		<u>Régies régionales</u>		<u>Autres sociétés de</u>		<u>Élimination des</u>		<u>Total</u>	
	<u>et certains organismes</u>		<u>de la santé</u>		<u>la Couronne et</u>		<u>montants</u>		<u>consolidé</u>	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Recettes										
Recettes fiscales	3 542,1 \$	3 574,4 \$	---	---	---	---	---	---	3 542,1 \$	3 574,4 \$
Recettes non fiscales	832,3	832,5	116,9	102,8	100,2	104,8	---	---	1 049,4	1 040,1
Entreprises publiques	---	---	---	---	189,7	317,2	---	---	189,7	317,2
Transferts entre organisations	---	---	1 720,9	1 736,4	330,0	320,6	(2 050,9)	(2 057,0)	---	---
Subventions fédérales conditionnelles	484,1	347,6	24,5	28,3	---	---	---	---	508,6	375,9
Subventions fédérales inconditionnelles	2 491,9	2 498,3	---	---	---	---	---	---	2 491,9	2 498,3
	7 350,4	7 252,8	1 862,3	1 867,5	619,9	742,6	(2 050,9)	(2 057,0)	7 781,7	7 805,9
Charges										
Avantages versés aux employés	1 922,5	1 740,0	1 405,7	1 380,5	279,6	263,3	(10,2)	(10,3)	3 597,6	3 373,5
Autres services	562,9	586,6	133,8	141,0	72,0	79,2	(5,3)	(14,3)	763,4	792,5
Fournitures et approvisionnements	151,9	160,8	286,3	284,2	23,2	21,5	---	(6,6)	461,4	459,9
Biens et matériels	33,7	41,0	---	---	28,9	25,8	(23,7)	(39,2)	38,9	27,6
Subventions	4 398,0	4 326,2	---	---	6,4	0,8	(2 018,8)	(1 999,1)	2 385,6	2 327,9
Dette et autres frais	689,3	738,6	---	---	3,4	10,5	(0,1)	(6,6)	692,6	742,5
Amortissement	284,6	260,8	54,2	53,4	11,1	13,1	---	---	349,9	327,3
	8 042,9	7 854,0	1 880,0	1 859,1	424,6	414,2	(2 058,1)	(2 076,1)	8 289,4	8 051,2
Excédent (Déficit)	(692,5) \$	(601,2) \$	(17,7) \$	8,4 \$	195,3 \$	328,4 \$	7,2 \$	19,1 \$	(507,7) \$	(245,3) \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

NOTE 17 FONDS EN FIDUCIE

La province administre divers fonds en fiducie ne faisant pas partie de l'entité comptable provinciale.

Voici un récapitulatif des avoirs des fonds en fiducie, calculés selon la méthode d'évaluation de l'actif des placements indiquée ci-dessous :

	(millions)	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<u>Comptabilisation à la valeur d'acquisition :</u>		
Legs de Margaret R. Lynds	0,1 \$	0,1 \$
Fonds en fiducie de la santé mentale	1,2	1,2
Legs vicomte Bennett	<u>0,2</u>	<u>0,2</u>
	<u>1,5 \$</u>	<u>1,5 \$</u>
 <u>Comptabilisation à la valeur marchande :</u>		
Caisse de retraite des juges	33,4 \$	31,1 \$
Fonds en fiducie du curateur public	9,2	8,7
Régime de pension du personnel cadre des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	8,8	9,6
Régime de pension des manœuvres et employés de métiers et de services des districts scolaires du Nouveau-Brunswick	272,5	249,2
Régime de pension des employés à plein temps des districts scolaires du Nouveau-Brunswick membres de la section locale 2745 du SFCP	61,6	55,5
Caisse de retraite pour les services publics	5 623,2	5 226,2
Caisse de retraite en fiducie des enseignants	<u>4 448,5</u>	<u>4 157,5</u>
	<u>10 457,2 \$</u>	<u>9 737,8 \$</u>

Le Legs de Margaret R. Lynds accorde trois bourses annuelles d'égale valeur à des étudiants en communication fréquentant des universités désignées. Quant au Fonds en fiducie de la santé mentale, il est utilisé pour le traitement en psychanalyse de résidents du Nouveau-Brunswick admissibles. Les produits du Legs vicomte Bennett servent à la mise en valeur des ressources historiques de la province. En l'absence d'une autre personne en mesure et disposée à le faire, le curateur public du Nouveau-Brunswick protège les intérêts personnels et financiers des personnes âgées, des personnes qui ont des problèmes de santé mentale, des enfants, des personnes disparues ou décédées.

NOTE 18 REDRESSEMENT RELATIF À UN EXERCICE ANTÉRIEUR

Redressements de la dette nette et du déficit accumulé

Les tableaux ci-dessous résument l'incidence des redressements relatifs à l'exercice antérieur sur la dette nette au début de l'exercice et le déficit accumulé. Les paragraphes suivant les tableaux offrent des renseignements supplémentaires sur ces redressements.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE

	(millions)	
	Montants réels 2013	Montants réels 2012
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
DETTE NETTE - DÉBUT D'EXERCICE		
Telle que publiée auparavant	(10 045,8) \$	(9 615,7) \$
Ajustements de consolidation	16,7	18,5
Transferts aux fins d'immobilisations	<u>(93,1)</u>	<u>(100,3)</u>
DETTE NETTE REDRESSÉE - DÉBUT D'EXERCICE	<u><u>(10 122,2) \$</u></u>	<u><u>(9 697,5) \$</u></u>

DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE

	(millions)	
	Montants réels 2013	Montants réels 2012
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ - DÉBUT D'EXERCICE		
Tel que publié auparavant	(3 368,0) \$	(3 097,5) \$
Redressements des exercices antérieurs		
Transferts aux fins d'immobilisations	881,2	882,6
Ajustements de consolidation	23,2	18,5
Capitalisation des systèmes informatiques (matériel et logiciels)	<u>50,6</u>	<u>38,6</u>
DÉFICIT ACCUMULÉ REDRESSÉ - DÉBUT D'EXERCICE	<u><u>(2 413,0) \$</u></u>	<u><u>(2 157,8) \$</u></u>

Transferts aux fins d'immobilisations

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, le gouvernement provincial a changé sa politique de consignation des transferts aux fins d'immobilisations afin d'adopter les normes comptables révisées du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) pour l'établissement de rapports sur les transferts gouvernementaux. Cette modification est expliquée à la note 1 b) des états financiers consolidés. Le revenu et le déficit accumulé ont été redressés pour les années antérieures dans le cadre de l'adoption de la nouvelle norme. Cette modification s'est traduite par une diminution des recettes de l'ordre de 0,2 million de dollars et une augmentation des charges de 1,2 million de dollars, faisant ainsi augmenter de 1,4 million de dollars le déficit annuel en date du 31 mars 2012. Elle a aussi donné lieu à une diminution de 881,2 millions de dollars des apports en capital reportés dans l'état consolidé de la situation financière et à une diminution correspondante du déficit accumulé de 882,6 millions de dollars au 1^{er} avril 2011. Elle s'est également traduite par une diminution des actifs non financiers de l'ordre de 100,3 millions de dollars au 31 mars 2012 et par une augmentation correspondante de la dette nette.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS le 31 mars 2013

Ajustements de consolidation

À la suite de modifications à la convention comptable, les résultats financiers de Gestion provinciale Ltée, la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick et Services de gestion de contrats Limitée (SGCL) sont désormais inclus dans les présents états financiers en utilisant la méthode de consolidation. Ces modifications ont mené au retraitement des résultats financiers au 31 mars 2012 de la façon suivante : une augmentation de 2,7 millions de dollars des recettes, une augmentation de 2,9 millions de dollars des charges, pour une augmentation nette de 0,2 million de dollars du déficit annuel de la province, de même qu'une augmentation de 5,6 millions de dollars de l'actif et de 4,9 millions de dollars du passif. La dette nette au début de l'exercice et le déficit accumulé au 1^{er} avril 2011 ont diminué de 0,9 million de dollars.

En raison d'un examen de la méthodologie pour la consolidation des régies régionales de la santé, une régularisation s'imposait et des chiffres comparatifs ont été retraités. L'ajustement a donné lieu à une réduction de 22,5 millions de dollars des comptes créditeurs et des charges constatées au 31 mars 2012, et à des retraitements de 22,5 millions à la dette nette et au déficit accumulé pour la période prenant fin le 31 mars 2012. Il a aussi donné lieu à une diminution de 4,9 millions de dollars des charges pour l'exercice terminé le 31 mars 2012.

Capitalisation des systèmes informatiques (matériel et logiciels)

En 2013, la province a revu sa directive visant à capitaliser les systèmes informatiques (matériel et logiciel). Cette modification à la directive a donné lieu à un retraitement des résultats financiers du 31 mars 2012 de la façon suivante : une diminution de 38,6 millions de dollars du déficit accumulé de la province au début de l'exercice, une augmentation de 50,6 millions des immobilisations corporelles et une diminution des charges de l'ordre de 12,0 millions de dollars. Quant à la dette nette, il n'y a eu aucun changement.

Les droits encourus par les municipalités pour les services de la GRC

La province a rétroactivement retraité d'autres recettes provinciales ainsi que les charges liées à la protection afin de refléter les droits encourus par les municipalités pour les services de la GRC qui étaient antérieurement déduits des recettes. Les conséquences pour l'exercice terminé le 31 mars 2012 sont que les recettes et les charges se sont accrues de 11,0 millions de dollars. Cela n'a eu aucune incidence sur la dette nette.

NOTE 19 DONNÉES COMPARATIVES

Afin de respecter la présentation des états financiers de 2013, certains chiffres de 2012 ont été retraités.

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
TABLEAU 1		
ENCAISSE ET PLACEMENTS À COURT TERME		
Placements à court terme	1 238,9 \$	801,4 \$
Encaisse	<u>57,7</u>	<u>73,6</u>
	<u><u>1 296,6 \$</u></u>	<u><u>875,0 \$</u></u>
TABLEAU 2		
COMPTES DÉBITEURS ET AVANCES		
Comptes débiteurs		
Débiteurs généraux des ministères du gouvernement	195,7 \$	204,5 \$
Débiteurs généraux des entités du gouvernement	<u>44,5</u>	<u>43,3</u>
	<u><u>240,2</u></u>	<u><u>247,8</u></u>
Montants à recevoir du gouvernement fédéral		
Services du gouvernement central	82,2	71,7
Transports	72,6	3,8
Développement économique	56,7	33,9
Éducation	22,3	22,1
Rabais de taxe de vente harmonisée	16,0	17,7
Santé	0,3	0,1
Autres	<u>4,7</u>	<u>11,4</u>
	<u><u>254,8</u></u>	<u><u>160,7</u></u>
Paiements pour garanties d'emprunt	<u>114,3</u>	<u>102,8</u>
Avances		
Avances de subventions	32,1	26,5
Avances de fonds de roulement	8,0	7,8
Autres	<u>7,8</u>	<u>11,2</u>
	<u><u>47,9</u></u>	<u><u>45,5</u></u>
Intérêts à recevoir		
Prêts aux étudiants	16,4	14,8
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	6,7	6,7
<i>Loi sur le développement économique</i>	4,8	6,2
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	0,1	0,1
Autres	<u>20,7</u>	<u>22,7</u>
	<u><u>48,7</u></u>	<u><u>50,5</u></u>
	<u><u>705,9</u></u>	<u><u>607,3</u></u>
Moins : provision pour créances douteuses	<u>244,5</u>	<u>231,8</u>
	<u><u>461,4 \$</u></u>	<u><u>375,5 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)	
	<u>2013</u>	<u>2012</u>
TABLEAU 3		
TAXES ET IMPÔTS À RECEVOIR		
Impôts fonciers	1 087,9 \$	1 038,1 \$
Taxe de vente	36,6	33,0
Taxe sur le tabac	20,2	20,8
Taxe sur l'essence et les carburants	19,4	20,6
Redevances forestières et droits de coupe	10,6	6,4
Taxe sur les minéraux métalliques	---	1,0
Autres	3,6	6,4
	<u>1 178,3</u>	<u>1 126,3</u>
Moins : provision pour créances douteuses	38,1	37,0
	<u><u>1 140,2 \$</u></u>	<u><u>1 089,3 \$</u></u>
 TABLEAU 4		
STOCKS POUR LA REVENTE		
Stocks pour la revente		
Biens retenus pour la revente	<u><u>3,4 \$</u></u>	<u><u>2,4 \$</u></u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)					
	2013			2012		
	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>	<u>Montant</u>	<u>Provision pour créances douteuses</u>	<u>Net</u>
TABLEAU 5						
PRÊTS						
Prêts aux étudiants	443,8 \$	97,3 \$	346,5 \$	431,6 \$	95,1 \$	336,5 \$
<i>Loi sur le développement économique</i>	241,9	86,7	155,2	252,3	81,7	170,6
<i>Loi sur l'habitation du Nouveau-Brunswick</i>	32,6	3,8	28,8	33,4	3,7	29,7
<i>Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture</i>	35,5	21,3	14,2	37,6	21,4	16,2
<i>Loi sur l'aménagement agricole</i>	13,1	2,2	10,9	12,6	2,1	10,5
Prêts pour l'amélioration de l'efficacité énergétique	10,0	0,5	9,5	13,7	0,3	13,4
L'Office de Stabilisation	5,2	---	5,2	4,0	---	4,0
Fonds de dotation pour le sentier Fundy	3,8	---	3,8	3,6	---	3,6
Jugements inexécutés	9,4	9,4	---	9,4	9,4	---
La Fondation du quotidien francophone	4,0	4,0	---	4,0	4,0	---
Autres prêts	23,3	5,4	17,9	7,2	1,6	5,6
	<u>822,6 \$</u>	<u>230,6 \$</u>	<u>592,0 \$</u>	<u>809,4 \$</u>	<u>219,3 \$</u>	<u>590,1 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

(millions)

	2013	2012
TABLEAU 6		
CAPITAUX PROPRES DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES		
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	171,9 \$	30,0 \$
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	24,1	21,7
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	4,0	1,7
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick	1,1	1,2
	201,1 \$	54,6 \$

TABLEAU 7
COMPTES CRÉDITEURS ET CHARGES CONSTATÉES

Comptes créditeurs	503,5 \$	498,5 \$
Montants dus au Canada		
Péréquation et transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	62,5	83,3
Société canadienne d'hypothèques et de logement	47,9	34,9
Autres ententes	1,1	1,1
	111,5	119,3
Intérêts courus		
Dette consolidée	130,8	131,0
Autres	72,8	73,9
	203,6	204,9
Avantages des employés		
Indemnités de retraite	441,4	389,9
Traitements courus à payer	276,0	261,1
Congés de maladie	215,0	209,0
Responsabilité relative aux travailleurs accidentés	131,9	132,4
	1 064,3	992,4
Impôt foncier municipal à payer aux municipalités	445,1	408,6
Assurance-maladie et paiements hors-province	40,9	31,9
Retenues de garantie sur les contrats	18,4	19,2
Régime de protection contre la responsabilité civile pour les hôpitaux	18,2	16,8
Aide stratégique	0,9	2,1
Autres	115,5	81,8
	639,0	560,4
	2 521,9 \$	2 375,5 \$

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

(millions)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
TABLEAU 8		
PROVISION POUR PERTES		
Développement économique	33,0 \$	46,8 \$
Appels des impôts fonciers	6,2	10,1
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	0,1	0,1
Autres	13,0	106,9
	<u>52,3 \$</u>	<u>163,9 \$</u>

TABLEAU 9
RECETTES REPORTÉES

Impôts fonciers	364,9 \$	355,2 \$
Immatriculation de véhicules à moteur et permis de conduire	57,2	55,9
Apports en capital	101,8	93,1
Autres	21,6	91,3
	<u>545,5 \$</u>	<u>595,5 \$</u>

TABLEAU 10
DÉPÔTS DÉTENUS EN FIDUCIE

New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	100,4 \$	70,7 \$
Programme de fonds de maintien à l'intention des médecins rémunérés à l'acte	39,5	35,2
Dépôts de garantie des locataires	20,9	19,9
Cour du Banc de la Reine	8,2	8,4
Permis d'exploitation minière - Droits de renouvellement pour travail non accompli	8,6	8,2
Dépôts des entrepreneurs	5,2	6,7
Fiducie pour bourses	3,9	3,9
Service des ordonnances de soutien familial	1,4	1,6
Réassurance récolte du Nouveau-Brunswick	0,6	---
Biens vendus pour non-paiement d'impôts	0,2	1,3
Taxe sur les minéraux métalliques	0,2	0,2
Autres	54,1	31,3
	<u>243,2 \$</u>	<u>187,4 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

(millions)

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
TABLEAU 11		
OBLIGATIONS EN VERTU DE CONTRATS DE		
LOCATION-ACQUISITION		
Routes	665,9 \$	691,3 \$
Protection	68,6	69,8
Éducation	47,9	48,6
Autres	12,3	12,1
	<u>794,7 \$</u>	<u>821,8 \$</u>

TABLEAU 12
STOCKS DE FOURNITURES

Fournitures sanitaires et vaccins	24,4 \$	25,9 \$
Matériaux de construction et d'entretien	13,4	13,8
Pièces de rechange	5,3	6,6
Papeterie et fournitures	1,4	2,1
Fournitures vétérinaires	1,1	1,2
Manuels scolaires	0,8	0,7
Autres fournitures	5,9	5,7
	<u>52,3 \$</u>	<u>56,0 \$</u>

TABLEAU 13
FRAIS PAYÉS D'AVANCE ET REPORTÉS

Contrats de partenariat public-privé	133,5 \$	115,8 \$
Primes, escomptes et frais d'émission de débetures non amortis	69,0	54,8
Frais de financement reportés	4,7	3,9
Autres	21,0	26,2
	<u>228,2 \$</u>	<u>200,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012
TABLEAU 14			
TAXES ET IMPÔTS			
Impôt sur le revenu des particuliers	1 344,1 \$	1 223,8 \$	1 261,8 \$
Impôt sur le revenu des corporations	223,6	209,3	229,0
Taxe sur les minéraux métalliques	40,0	12,3	42,2
	<u>1 607,7</u>	<u>1 445,4</u>	<u>1 533,0</u>
Impôt foncier provincial	453,4	438,0	428,6
Taxe de vente harmonisée	1 135,4	1 169,6	1 128,0
Taxe sur l'essence et les carburants	245,7	239,5	246,4
Taxe sur le tabac	150,0	142,4	147,7
Taxe sur le pari mutuel	0,6	0,6	0,6
	<u>1 531,7</u>	<u>1 552,1</u>	<u>1 522,7</u>
Taxe sur les primes d'assurance	43,8	49,6	47,7
Taxe sur le capital des corporations financières	23,1	27,6	19,5
Pénalités et intérêts	17,6	16,7	16,7
Autres	13,6	12,7	6,2
	<u>98,1</u>	<u>106,6</u>	<u>90,1</u>
	<u>3 690,9 \$</u>	<u>3 542,1 \$</u>	<u>3 574,4 \$</u>

TABLEAU 15
LICENCES ET PERMIS

Véhicules à moteur	118,2 \$	120,0 \$	115,6 \$
Pêche sportive et chasse	6,2	6,6	6,4
Mines	3,6	2,0	2,3
Licences et permis d'alcool	1,0	1,0	1,0
Autres	15,2	15,0	13,5
	<u>144,2 \$</u>	<u>144,6 \$</u>	<u>138,8 \$</u>

TABLEAU 16
REDEVANCES

Forêts	70,7 \$	67,3 \$	65,9 \$
Mines	51,0	18,8	23,4
	<u>121,7 \$</u>	<u>86,1 \$</u>	<u>89,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012
Société des alcools du Nouveau-Brunswick	172,4 \$	164,1 \$	164,1 \$
Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick	78,0	17,8	145,0
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick	6,5	7,9	7,9
Autre entités	---	(0,1)	0,2
	<u>256,9 \$</u>	<u>189,7 \$</u>	<u>317,2 \$</u>

TABLEAU 17
BÉNÉFICES DES ENTREPRISES PUBLIQUES

TABLEAU 18
AUTRES RECETTES PROVINCIALES

Vente de biens et services			
Recettes générales	259,0 \$	216,6 \$	239,0 \$
Établissements	32,0	30,3	29,9
Baux et locations	24,7	23,3	23,2
Recettes intergouvernementales	20,5	21,1	20,6
Parcs provinciaux	6,1	6,0	6,0
Loteries et jeux	144,1	144,8	139,4
Revenus de placements	45,0	42,7	42,3
Amendes et intérêts de pénalités	11,3	12,9	12,6
Autres recettes	47,1	100,3	73,4
	<u>589,8 \$</u>	<u>598,0 \$</u>	<u>586,4 \$</u>

TABLEAU 19
SUBVENTIONS INCONDITIONNELLES

Transfert canadien en matière de santé	637,2 \$	629,7 \$	605,7 \$
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	257,4	257,2	252,6
Transfert visant la réduction des temps d'attente	5,4	5,4	5,5
Subventions législatives	1,9	1,9	1,9
	<u>901,9 \$</u>	<u>894,2 \$</u>	<u>865,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012
TABLEAU 20			
SUBVENTIONS CONDITIONNELLES			
Transports	222,4 \$	210,7 \$	25,0 \$
Éducation	148,0	126,6	144,1
Développement économique	59,3	70,3	98,8
Services du gouvernement central	49,3	41,0	39,0
Santé	27,2	26,5	43,4
Services sociaux	7,2	7,2	7,7
Autres	13,7	26,3	17,9
	<u>527,1 \$</u>	<u>508,6 \$</u>	<u>375,9 \$</u>

TABLEAU 21
ÉDUCATION ET FORMATION

Éducation	1 096,6 \$	1 086,1 \$	1 074,6 \$
Services d'éducation postsecondaire	509,5	498,9	493,4
Charges de retraite	97,3	151,4	123,7
Charge d'amortissement	38,3	38,8	36,8
Travaux publics et Infrastructure	5,8	8,7	9,3
Provision	11,7	3,3	10,8
Gouvernement général	2,0	0,4	0,7
	<u>1 761,2 \$</u>	<u>1 787,6 \$</u>	<u>1 749,3 \$</u>

TABLEAU 22
SANTÉ

Services de la santé	2 693,0 \$	2 662,0 \$	2 625,2 \$
Charge d'amortissement	58,1	63,7	61,9
Charges de retraite	63,3	60,2	40,6
Travaux publics et Infrastructure	---	---	2,3
	<u>2 814,4 \$</u>	<u>2 785,9 \$</u>	<u>2 730,0 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012
TABLEAU 23			
DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
Développement social	1 085,7 \$	1 048,4 \$	1 021,6 \$
Provision	4,0	5,0	6,3
Charge d'amortissement	1,9	1,9	1,7
Gouvernement général	0,3	0,3	0,3
	<u>1 091,9 \$</u>	<u>1 055,6 \$</u>	<u>1 029,9 \$</u>
TABLEAU 24			
SERVICES DE PROTECTION			
Sécurité publique	171,0 \$	168,6 \$	166,2 \$
Justice et Procureur général	64,6	61,6	60,6
Charges de retraite	2,6	4,1	2,7
Charge d'amortissement	---	1,8	---
Provision	0,6	0,5	(0,1)
Gouvernement général	0,4	0,3	0,3
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick	0,2	0,2	0,2
Travaux publics et Infrastructure	---	0,2	---
	<u>239,4 \$</u>	<u>237,3 \$</u>	<u>229,9 \$</u>
TABLEAU 25			
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE			
Développement économique	183,7 \$	201,9 \$	183,6 \$
Tourisme, Patrimoine et Culture	44,5	42,4	42,5
Provision	17,0	5,8	14,6
New Brunswick Immigrant Investor Fund (2009) Ltd.	5,2	5,0	0,6
Investir NB	14,1	4,7	3,7
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	6,9	4,1	4,9
Société de Kings Landing	3,6	3,7	4,0
Charge d'amortissement	1,2	3,0	3,4
	<u>276,2 \$</u>	<u>270,6 \$</u>	<u>257,3 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012
TABLEAU 26			
EMPLOI ET TRAVAIL			
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	127,7 \$	99,9 \$	107,8 \$
Gouvernement général	0,6	0,6	0,6
	<u>128,3 \$</u>	<u>100,5 \$</u>	<u>108,4 \$</u>

TABLEAU 27
RESSOURCES

Ressources naturelles	108,0 \$	103,4 \$	104,0 \$
Agriculture, Aquaculture et Pêches	48,4	46,4	40,6
Environnement	23,6	23,5	23,0
Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick	11,8	16,7	18,9
Énergie et Mines	8,5	8,3	7,7
Forest Protection Limited	6,2	5,1	6,0
Recycle Nouveau-Brunswick	4,6	4,6	4,6
Commission de l'énergie et des services publics	---	2,1	1,7
Charge d'amortissement	0,4	1,3	1,3
Transports et Infrastructure	0,2	0,1	1,8
Provision	3,3	(1,4)	5,0
	<u>215,0 \$</u>	<u>210,1 \$</u>	<u>214,6 \$</u>

TABLEAU 28
TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURE

Transports et Infrastructure	292,6 \$	312,9 \$	311,0 \$
Charge d'amortissement	238,6	234,2	215,0
Provision	0,3	0,6	1,7
	<u>531,5 \$</u>	<u>547,7 \$</u>	<u>527,7 \$</u>

TABLEAUX DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
le 31 mars 2013

	(millions)		
	Budget 2013	Montants réels 2013	Montants réels 2012
Charges de retraite	97,9 \$	219,1 \$	120,3 \$
Gouvernement général	81,5	131,8	108,9
Gouvernements locaux	119,8	113,1	112,4
Services Nouveau-Brunswick	60,8	57,3	54,9
Assemblée législative	27,2	26,6	22,1
Agence des services internes du Nouveau-Brunswick	24,7	20,1	17,9
Finances	20,3	17,4	18,1
Conseil exécutif	18,4	16,7	16,0
Services gouvernementaux	11,0	11,4	10,5
Communautés saines et inclusives	10,7	10,4	9,3
Société de gestion de placements du Nouveau-Brunswick	9,2	9,0	8,5
Charge d'amortissement	0,5	5,2	7,2
Ressources humaines	4,1	3,3	2,8
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick	3,2	2,8	3,0
Cabinet du premier ministre	1,7	1,6	1,6
Travaux publics et Infrastructure	0,4	0,4	1,5
Algonquin Golf Ltd. et Algonquin Properties Ltd.	8,8	0,2	19,9
Provision	4,0	(12,6)	7,4
	<u>504,2 \$</u>	<u>633,8 \$</u>	<u>542,3 \$</u>

TABLEAU 29
GOVERNEMENT CENTRAL